



CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DU 6 NOVEMBRE 2023

Le 6 novembre 2023 à 18h00, les membres du Conseil du 9^e arrondissement de Paris se sont réunis sous la présidence de Mme Delphine Bürkli, Maire du 9^e arrondissement, en formation de pré-conseil qui a porté sur les points suivants :

- question posée par Mme Clémence Police relative à la situation des sans-abris ;
- question posée par M. Alain Finet relative à la végétalisation de la rue Saint-Lazare ;

Puis, à 18h30, les membres du Conseil du 9^e arrondissement de Paris se sont réunis sous la présidence de Mme Delphine Bürkli, Maire du 9^e arrondissement, pour la séance du Conseil du 9^e arrondissement, sur convocation adressée le 31 octobre 2023, conformément aux dispositions :

- de la 2^e partie du Code général des collectivités territoriales, livre V, titre 1^{er}, chapitres I et II ;
- des textes subséquents ;
- du Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121 et suivants.

Le caractère public de la séance a été assuré par l'accueil du public dans la salle et la diffusion des débats sur le compte Facebook de la Mairie du 9^e arrondissement.

Publication de cette convocation comportant l'ordre du jour a été effectuée à la porte de la mairie et dont procès-verbal de l'affichage a été établi.

Étaient présents : Mme Delphine Bürkli, M. Sébastien Dulermo, Mme Adeline Guillemain, M. Jean-Pierre Plagnard, Mme Virginie Mergoil, M. Jean-Baptiste Gardes, M. Alexis Govciyan, Mme Maud Lelièvre, M. Nicolas Cour, Mme Lorraine Gay, Mme Camille Vizioz-Brami et M. Pierre Maurin.

Étaient excusés : M. Arnaud Ngatcha (pouvoir donné à Mme Camille Vizioz-Brami) et Mme Frédérique Dutreuil.

Est parti en cours de séance : M. Sébastien Dulermo (départ à 19h00 et pouvoir donné à Mme Delphine Bürkli).

Les conseillers d'arrondissement présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 14, il a été procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire.

ORDRE DU JOUR

1. 09.2023.098 Désignation d'un secrétaire de séance.

Mme Delphine Bürkli rapporteure.

2. 09.2023.099 Approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 18 septembre 2023.

Mme Delphine Bürkli rapporteure.

3. Minute de silence en hommage à M. Dominique Bernard et à l'ensemble des victimes et otages du Hamas.

4. Informations relatives à l'arrondissement par Mme la Maire du 9^e arrondissement. Rapport mensuel sur la sécurité et la propreté.

5. 2023.DEVE.66 Subventions aux gestionnaires de la restauration collective parisienne dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt de lutte contre le gaspillage alimentaire (137 691,12 euros).

M. Sébastien Dulermo rapporteur.

6. 2023.DFPE.174 Subvention complémentaire (450 000 euros) et avenant n° 3 à la fondation Léopold Bellan (8^e) pour ses 7 établissements d'accueil de la petite enfance.

Mme Virginie Mergoil rapporteure.

7. 2023.DFPE.177 Subvention exceptionnelle (450 000 euros) et avenant n° 3 à l'association Crescendo (11^e) pour ses 22 établissements d'accueil de la petite enfance.

Mme Virginie Mergoil rapporteure.

8. 2023.DFPE.179 Subvention complémentaire (315 000 euros) et avenant n° 3 à l'association UDAF de Paris (9^e) pour ses onze établissements d'accueil de la petite enfance.

Mme Virginie Mergoil rapporteure.

9. Communication sur le bilan d'activité 2022 des conseils de quartier du 9^e arrondissement de Paris, par M. Jean-Pierre Plagnard, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

10. 2023.DLH.287 Adoption de la convention relative à la délégation à l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris de droits uniques sur des logements de la Ville de Paris du patrimoine de Paris Habitat.

M. Jean-Pierre Plagnard rapporteur.

11. 2023.DLH.318 Réalisation au 43 rue Catherine de La Rochefoucauld (9^e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 15 logements sociaux (8 PLAI - 7 PLUS) par la RIVP - Subvention (1 005 109 euros).

M. Jean-Pierre Plagnard rapporteur.

12. 2023.DLH.326 Présentation de l'activité de soutien à la rénovation environnementale du parc de logements sociaux.

M. Jean-Pierre Plagnard rapporteur.

13. 2023.DLH.327 Présentation de l'activité de soutien à la rénovation environnementale des copropriétés.

M. Jean-Pierre Plagnard rapporteur.

14. 2023.DAE.162 Subventions (171 000 euros) et conventions avec 11 structures de l'entrepreneuriat social.

M. Jean-Baptiste Gardes rapporteur.

15. 2023.DU.147 Classification de la place Chavarche et Arpik Missakian (9^e) au titre des droits de voirie.

M. Jean-Baptiste Gardes rapporteur.

16. 2023.DAC.335 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Johnny Hallyday au 13 rue de la Tour des Dames, à Paris 9^e.

M. Nicolas Cour rapporteur.

17. 09.2023.112 Création du Comité local de lutte contre le bruit du 9^e.

Mme Maud Lelièvre rapporteure.

18. 2023.DGGP.19 Signature avec la MGP de 5 conventions Plan Vélo Métropolitain : Hôpital 13^e (400 000 euros), Malesherbes 8-9^e (916 667 euros), Haussmann 8^e (550 000 euros), Charenton 12^e (266 667 euros), Belgrand 20^e (216 667 euros).

Mme Maud Lelièvre rapporteure.

VŒUX

19. V.09.2023.*** Vœu déposé par Camille Vizioz-Brami et Arnaud Ngatcha, élus du groupe Paris en Commun, relatif au soutien des otages à Gaza - RETIRÉ DE L'ORDRE DU JOUR.

20. V.09.2023.114 Vœu à la Maire de Paris, présenté par Delphine Bürkli et l'exécutif municipal du 9^e, relatif à la révision du règlement de voirie parisien et remise en état de l'espace public par les concessionnaires de la Ville de Paris.

21. V.09.2023.115 Vœu à la Maire de Paris, présenté par Delphine Bürkli et l'exécutif municipal du 9^e, relatif à la sécurité et à la tranquillité des Parisiennes et des Parisiens, à l'attractivité de la police municipale parisienne et à ses moyens.

22. V.09.2023.116 Vœu déposé par Camille Vizioz-Brami et Arnaud Ngatcha, élus du groupe Paris en Commun, relatif à la lutte contre le harcèlement scolaire.

23. V.09.2023.117 Vœu à la Maire de Paris, présenté par Delphine Bürkli et l'exécutif municipal du 9^e, relatif au renforcement de la vidéo-protection à Paris.

24. V.09.2023.*** Vœu déposé par Camille Vizioz-Brami et Arnaud Ngatcha, élus du groupe Paris en Commun, relatif au centenaire de la Flamme du souvenir - RETIRÉ DE L'ORDRE DU JOUR.

25. V.09.2023.118 Vœu à la Maire de Paris, présenté par Delphine Bürkli et l'exécutif municipal du 9^e, relatif à l'application du règlement des terrasses et étalages parisiens (RET) en matière de terrasses estivales.

26. V.09.2023.*** Vœu au conseil d'arrondissement du 9^e, présenté par Frédérique Dutreuil pour les écologistes, relatif à la modification du règlement local de publicité et à la fin de la publicité dans l'espace public - RETIRÉ DE L'ORDRE DU JOUR.

27. V.09.2023.119 Vœu à la Maire de Paris, présenté par Delphine Bürkli et l'exécutif municipal du 9^e, relatif à la défaillance de l'opérateur Smovengo observée dans le cadre du contrat qui le lie au syndicat Autolib'Vélib' Métropole (SAVM) pour le marché de vélos en libre-service Vélib'.

28. V.09.2023.120 Vœu à la Maire de Paris, présenté par Delphine Bürkli et l'exécutif municipal du 9^e, relatif à la mise en place de zones « cyclistes pieds à terre ».

Mme la Maire ouvre la séance du pré-conseil à qui permet à des habitants de s'adresser directement au Conseil et à celui-ci de leur répondre. Aucun quorum n'est requis, il n'est procédé à aucun vote et ces débats figurent au procès-verbal de la séance afin de permettre la bonne information de tous.

Mme la Maire annonce que deux questions sont inscrites à l'ordre du jour.

Mme Clémence Police remercie le Conseil d'avoir retenu sa question relative à la situation des sans-abris dans le 9^e arrondissement. Résidente de l'arrondissement depuis près de vingt ans et souhaitant s'engager pour son quartier, elle a saisi cette opportunité pour poser cette question qui préoccupe depuis de longues années de nombreux parents à la sortie des écoles et elle-même en tant que citoyenne, voyant des personnes à la rue, et en tant que mère de famille, devant contourner les personnes assises par terre. Elle précise que cette situation concerne plus généralement Paris dans son ensemble et les autres villes. Elle demande ce qui est fait et quelles sont les limites de l'action de la Mairie du 9^e arrondissement.

Mme la Maire la remercie pour cette question fondamentale qui les préoccupe fortement et concerne plus globalement les centres urbains comme Paris, où la pauvreté se voit à l'œil nu.

Mme Virginie Mergoïl, adjointe en charge des solidarités, intervient pour détailler l'engagement et le travail concret de la Mairie du 9^e arrondissement face à cette problématique qui ne fait que croître compte tenu du défi migratoire actuel.

Elle remercie Mme Clémence Police pour sa question en indiquant que les gens n'osent pas forcément poser cette question, ayant tendance à ignorer les sans-abris. La Mairie du 9^e arrondissement a pris cela à cœur depuis le début de la présente mandature en 2020.

Mme la Maire précise que cette politique est menée depuis 2014, Mme Virginie Mergoïl étant devenue adjointe en 2020.

Mme Virginie Mergoïl propose donc de présenter un bilan des trois dernières années.

Lors de la Nuit de la solidarité organisée en janvier 2023, 3 015 personnes sans solution d'hébergement ont été recensées dans tout Paris, contre 2 598 en 2022. Dans le 9^e arrondissement considéré comme un quartier de passage, la Nuit de la solidarité a permis de recenser 74 individus, ce nombre étant légèrement en baisse. Depuis la crise de Covid-19, sous l'impulsion de Mme la Maire et de la DRIHL, plus de 1 000 places ont été ouvertes dans les centres d'hébergement d'urgence. Mme Virginie Mergoïl annonce la fermeture de la crèche Drouot dans le cadre d'une opération temporaire de six mois pour héberger des personnes à la rue, notamment des femmes, du fait du déménagement d'un centre d'hébergement d'urgence localisé dans un hôtel qui a repris son activité pour des raisons économiques pendant la période des Jeux olympiques.

Mme la Maire précise que, dans le cadre de la crise de Covid-19, des hôtels de deux et trois étoiles dans le 9^e arrondissement, qui en compte un grand nombre, ont fermé pour une durée importante. Avec la DRIHL, branche de la préfecture de région, et à la suite de décisions gouvernementales de consacrer de l'argent pour les hébergements d'urgence, la Mairie du 9^e arrondissement a eu les moyens de transformer ces hôtels en hébergements d'urgence sur le long terme, les personnes pouvant rester au minimum un an sur place, encadrées par des assistants sociaux et des associations pour les aider à prendre un autre chemin. Il a été choisi de favoriser l'hébergement de familles monoparentales, surtout des femmes avec enfants. Entre 2020 et 2022, il s'agissait de 1 200 places d'hébergement, contre moins de 1 000 places désormais, car certains hôtels ont rouvert en 2023 ou prévoient de rouvrir en 2024, en prévision des Jeux olympiques qui impliquent une demande hôtelière importante entre le 26 juillet et le 8 septembre. Cela a permis à la Mairie de mettre à l'abri des personnes à la rue. Concernant l'occupation temporaire, quand un permis de construire est à l'étude, cela dure un an ou un an et demi. Rue Rodier, dans les anciens locaux de la Poste, la Mairie a eu l'opportunité de loger 90 familles dans des conditions raisonnables, et dont les enfants sont scolarisés, le temps que la Poste travaille sur un permis de construire d'un nouveau projet, idéalement de logement. Dès que la Mairie sait qu'un bâtiment est vidé pour être réhabilité, elle décide d'effectuer une occupation temporaire. À la crèche Drouot, qui a fermé ses portes pour une restructuration de deux ans, un hébergement est prévu sur six mois pour des personnes qui seront encadrées par une association.

Mme Virginie Mergoïl ajoute que des réunions de coordination de maraudes ont été organisées dans le secteur avec la Croix-Rouge, l'Ordre de Malte, Aux captifs la libération et Emmaüs, et que des cas sont signalés.

Mme la Maire précise que, tous les deux mois, avec Mme Virginie Mergoïl, le Centre d'action sociale du 9^e arrondissement et les différents acteurs, la Mairie reçoit les associations pour effectuer un suivi au cas par cas. Il ne se passe pas un jour sans qu'une association passe.

Mme Virginie Mergoïl ajoute que lorsque l'un sait qu'une personne est hospitalisée, il prévient les autres acteurs, ce travail étant très enrichissant et intéressant. Mme Virginie Mergoïl précise que ces associations sont à la recherche de bénévoles. Lors de ces réunions de coordination, les associations apprennent comment parler à ces personnes dont certaines sont alcoolisées, par exemple en se mettant à genoux. Cette action est réalisée avec le Centre d'action sociale puisqu'il est enseigné à ces personnes des éléments relatifs à la santé et à la sécurité. La Mairie a rencontré à deux reprises, en mai et octobre, la Mission d'urgence sociale, créée en février 2023, ce qui a permis de mettre en place un comité de veille sociale dans le 9^e arrondissement. Il est envisagé des réunions mensuelles voire plus fréquemment si des situations sont signalées, l'idée étant d'apprendre aux personnes concernées et au voisinage la manière de vivre et de les aider, ce qui est important, comme le respect des gens.

Mme la Maire indique que les personnes à la rue peuvent installer des campements comprenant jusqu'à plusieurs centaines de tentes, problématique très forte dans certains quartiers de Paris. Dans le 9^e arrondissement, la situation est plus compliquée compte tenu de l'étroitesse des trottoirs et du maillage géographique. Mais un campement sur un trottoir, empêchant le passage et étant à la vue des enfants, est une problématique très forte. La Mairie est très attentive, avec la Mission d'urgence sociale, pour mettre en place un protocole. Cela peut prendre du temps, ce qui a été le cas concernant le campement au square Trudaine. Tout le monde parle d'une même voix, cette situation n'étant pas acceptable pour les personnes concernées comme pour les riverains. Un travail de dentelière est mené au plus près du terrain pour trouver des solutions d'accompagnement. Si cela prend trop de temps selon certains riverains, la France est un État de droit où les choses doivent être faites avec humanité et dans le respect de chacun.

Mme la Maire rappelle le travail avec la DRIHL, qui a permis de rendre disponibles de nombreuses places, de sortir des familles de la rue et de leur offrir des projets de vie dans des appartements, et des opportunités professionnelles. Si tout n'est pas parfait, ils y sont arrivés.

Concernant la Mission d'urgence sociale, Mme la Maire affirme que la prolifération des campements reste une préoccupation très forte et qu'un travail au cas par cas est mené. Elle ajoute qu'il s'agit actuellement de quatre petits campements, mais qui peuvent prendre des proportions importantes et qui doivent ainsi être pris en compte.

Une personne intervient hors micro.

Mme la Maire répond que tous les arrondissements de Paris sont plus ou moins concernés par ce phénomène et souligne que le 9^e arrondissement est au centre de la capitale et que son maillage serré rend tout visible. Les quatre petits campements, certes peu nombreux, sont ainsi visibles. La prise en charge doit être assurée au cas par cas.

Mme la Maire ajoute que le chef de la Mission locale indiquait, quinze jours auparavant, que, depuis le 1^{er} septembre, 1 200 arrivées ont été enregistrées. 200 à 300 personnes sont accompagnées tous les deux jours pour aller en grande banlieue ou en province. Le défi migratoire prend ainsi des proportions très fortes sur le plan de la capacité d'hébergement. Les problèmes de quelques campements ont été réglés en 2023 car des solutions d'hébergement et de prise en charge médicale ont été trouvées. Mme la Maire répète qu'ils sont tous logés à la même enseigne et que ce phénomène existe dans l'ensemble de l'agglomération parisienne. Dans le centre de Paris, ces personnes survivent plus facilement qu'en banlieue, ce qui explique qu'elles ne sont pas plus nombreuses en Seine-Saint-Denis, mais dans la capitale.

Une personne intervient hors micro.

Mme la Maire répond que le trottoir doit être accessible à tout le monde. Elle souligne la difficulté humaine et sociale. Il ne s'agit pas de transférer le problème ailleurs mais de trouver des solutions au cas par cas, ce qui peut prendre du temps.

Mme Clémence Police les remercie pour ces éléments de réponse qui donnent une vue globale, et complète sa question par un élément pragmatique. Elle demande comment les habitants du 9^e arrondissement peuvent réagir lorsqu'ils se retrouvent dans des situations délicates et qu'ils se sentent démunis, sans aller jusqu'à porter plainte au commissariat.

Mme Virginie Mergoil répond qu'ils peuvent envoyer un message à la Mairie, qui se chargera de prévenir les maraudes.

Mme la Maire ajoute qu'il existe le 115, mais que cette ligne est saturée. Le SIAO prend en charge toutes les demandes d'hébergement, 30 % des personnes concernées sont hébergées, les 70 % restantes étant à la rue, ce qui explique que la pression est extrêmement forte et que la situation est très difficile. En cas de comportements agressifs, il est nécessaire d'appeler le 17 et de prévenir la Mairie d'arrondissement qui réfléchira à des solutions au cas par cas. Mme la Maire propose de fournir à Mme Clémence Police un guide, réalisé avec la Fédération d'aide aux personnes sans-abris, où figurent toutes les informations utiles. La Mairie, qui le diffuse très largement et ponctuellement, souhaite améliorer sa diffusion.

M. Alain Finet remercie le Conseil d'avoir sélectionné sa question relative à l'état des lieux et le planning de la végétalisation de la rue Saint-Lazare, dans le cadre du projet d'embellissement du quartier Blanche-Opéra.

Mme la Maire indique que tous les axes sont importants, mais souligne l'importance particulière de la rue Saint-Lazare. Elle rappelle la réhabilitation en cours de la place Pigalle et le début des travaux place de Clichy.

M. Sébastien Dulermo, Premier adjoint en charge de la végétalisation et des aménagements, répond que le projet d'embellissement de Paris pour le quartier n° 1, Blanche-Opéra, commence à sortir. La plantation dans la rue du Cardinal Mercier est prévue durant l'hiver. En plus des places Pigalle et de Clichy, les travaux sont en cours rue de Calais et le seront ensuite rue Mansart, jusqu'en juin.

Le début des travaux rue Saint-Lazare et la poursuite des travaux sont prévus après les Jeux paralympiques, d'octobre 2024 à fin 2025, le planning précis devant être établi d'ici l'été 2024.

Mme la Maire fait part de leur impatience, en notant que ce projet changera la physionomie de la rue.

M. Sébastien Dulermo précise que la rue Saint-Lazare se situe dans deux quartiers. Il s'agira donc d'inscrire les travaux de la seconde partie de la rue Saint-Lazare, située dans le quartier n° 2, Pigalle-Martyrs et Anvers-Montholon, dont les projets ont été déposés sur une plateforme par les habitants.

Une personne intervient hors micro.

M. Sébastien Dulermo répond qu'il s'agit d'assurer pour les riverains une continuité entre les deux phases de travaux, ce qui impose d'étudier la seconde partie de la rue Saint-Lazare assez rapidement.

M. Alain Finet demande, concernant le lot n° 2 de la démarche « embellir votre quartier », quand est prévue la réunion de présentation des nouveaux projets.

M. Sébastien Dulermo répond qu'elle était prévue à la rentrée 2023 et qu'elle se tiendra avant les vacances de Noël. Il ajoute que la liste des projets déposés est disponible et que les services ont pratiquement terminé d'étudier le potentiel de plantation dans toutes les rues, compte tenu du grand nombre de projets de végétalisation dont il se félicite et qui prouve que la Mairie ne s'est pas trompée en insistant sur cela depuis 2014. Si des riverains étaient au départ mécontents de la suppression de stationnements dans les rues, ils demandent désormais des informations sur la végétalisation, ce qui est satisfaisant. M. Sébastien Dulermo précise que le retard de la réunion ne signifie pas un retard des projets.

Mme la Maire remercie Mme Clémence Police et M. Alain Finet pour leurs questions et propose de passer au conseil d'arrondissement.

DÉLIBÉRATION 09.2023.098 - DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE.
Rapporteuse : Mme Delphine Bürkli, Maire du 9^e arrondissement.

M. Sébastien Dulermo est désigné à l'unanimité comme secrétaire de la séance du conseil d'arrondissement du 6 novembre 2023.

Mme la Maire salue la présence de M. Thibert Joseph, ambassadeur du 9^e arrondissement auprès du Conseil parisien de la jeunesse au Conseil de Paris. Elle le remercie de tout l'intérêt qu'il porte à la vie citoyenne. Elle se réjouit de sa présence et du travail qu'ils mèneront ensemble.

Mme la Maire annonce l'absence de Mme Frédérique Dutreuil, atteinte du Covid-19, et de M. Arnaud Ngatcha qui a donné pouvoir à Mme Camille Vizioz-Brami.

DÉLIBÉRATION 09.2023.099 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 18 SEPTEMBRE 2023.

Rapporteuse : Mme Delphine Bürkli, Maire du 9^e arrondissement.

Mme la Maire indique ne pas avoir reçu de demande de modification et met la délibération aux voix.

Le procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 18 septembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

MINUTE DE SILENCE EN HOMMAGE À M. DOMINIQUE BERNARD ET À L'ENSEMBLE DES VICTIMES ET OTAGES DU HAMAS.

Mme la Maire demande aux élus de se lever pour respecter une minute de silence afin de rendre hommage à M. Dominique Bernard, professeur de français au lycée Gambetta-Carnot d'Arras, qui, trois ans après la mort tragique de M. Samuel Paty, le 13 octobre, a perdu la vie, pour avoir protégé celle des autres, des élèves et de ses collègues, des coups d'un assaillant agissant au nom de l'islamisme radical, faisant de M. Dominique Bernard un héros. Tout le monde a été bouleversé, sidéré, consterné mais aussi en colère qu'un tel acte barbare ait pu se reproduire en France. Le 15 octobre, Mme la Maire s'est rendue dans les lycées et collèges du 9^e arrondissement à la rencontre des élèves et des professeurs pour leur apporter un message de concorde et de soutien. Les élus étaient tous réunis le 16 octobre dans la cour de la Mairie du 9^e arrondissement avec de nombreux habitants, que Mme la Maire remercie de leur présence, pour rendre hommage à M. Dominique Bernard et témoigner leur soutien indéfectible à la communauté éducative de France.

Mme la Maire ajoute que cet assassinat s'est déroulé dans un contexte international tragique au Proche-Orient, quelques jours après le massacre sur le sol israélien le 7 octobre d'êtres innocents, de bébés, de femmes, d'hommes et de personnes âgées, dont 40 citoyens français assassinés par l'organisation terroriste du Hamas avec une barbarie inimaginable, parce que ces personnes étaient juives. 240 personnes sont toujours retenues en otages par le Hamas. Mme la Maire a rencontré la semaine précédente les familles d'otages, dont certaines réclament un cessez-le-feu dans la bande de Gaza, craignant que les bombardements n'épargnent ni leurs proches, ni les civils palestiniens qui sont durement touchés.

Mme la Maire propose une minute de silence en hommage à M. Dominique Bernard ainsi qu'aux victimes israéliennes du Hamas et aux victimes civiles palestiniennes.

Une minute de silence est observée.

Mme la Maire propose aux élus de participer le lendemain, mardi 7 novembre, à midi à un rassemblement pour la paix et contre l'antisémitisme. Dans ce contexte terrible, il est nécessaire de se rassembler et d'appeler à l'unité nationale. Le nombre d'actes antisémites a explosé depuis le 7 octobre en France et partout en Europe. Ces actes ne sont pas un vestige du passé et l'antisémitisme n'est pas mort mais sévit en France, ce qui nécessite de l'affronter sous toutes ses formes avec beaucoup de détermination et de lucidité.

Mme la Maire exprime toute sa reconnaissance au préfet de Police qui, sous l'autorité du ministre de l'Intérieur, M. Gérald Darmanin, déploie tous les moyens pour protéger les lieux de culte, pour assurer leur sécurité et pour retrouver les auteurs de ces actes inadmissibles. Elle précise que plusieurs personnalités liées aux cultes seront présentes lors de ce rassemblement pour la paix et contre les actes antisémites qui sont absolument inadmissibles.

INFORMATIONS RELATIVES À L'ARRONDISSEMENT PAR MME LA MAIRE DU 9^E ARRONDISSEMENT. RAPPORT MENSUEL SUR LA SÉCURITÉ ET LA PROPRIÉTÉ.

Mme la Maire propose que son adjointe en charge de la sécurité fasse un point sur la sécurité publique. Elle précise que des points réguliers sont effectués avec la Police nationale et la Police municipale, et qu'une réunion s'est tenue dans la matinée, à laquelle ont également participé des représentants des troupes Sentinelle qui sont de nouveau présentes dans le 9^e arrondissement et qui ont été renforcées compte tenu de l'alerte « urgence attentat » décrétée au lendemain de l'assassinat de M. Dominique Bernard.

RAPPORT MENSUEL SUR LA SÉCURITÉ.

Mme Adeline Guillemain présente un nouveau rapport mensuel sur la sécurité dans le 9^e arrondissement et les actions menées dans ce domaine. Elle rappelle le contexte géopolitique très préoccupant et fortement dégradé, ainsi que le relèvement par Mme la Première ministre du niveau Vigipirate au niveau « urgence attentat ». Dans ce contexte, le préfet de Police, M. Laurent Nuñez, réunit très régulièrement les maires d'arrondissement pour faire des points, notamment sur la recrudescence des actes antisémites sur le territoire, et assurer une protection maximale des écoles et lieux de culte israélite, notamment au moment des offices. Comme à chaque changement régimentaire de Sentinelle, le capitaine qui commande l'unité militaire a été reçu à la Mairie du 9^e arrondissement. Il a fait savoir que ses effectifs assureraient désormais une protection statique de sites de la communauté juive et allaient renforcer leur présence aux abords des établissements scolaires. Dans ce cadre, la Mairie a demandé une attention particulière sur la rue Buffault qui accueille une synagogue et une école polyvalente maternelle élémentaire, et reste mobilisée sur ce sujet en faisant remonter au commissariat central et à la préfecture de Police tous les événements connus qui sont organisés sur le territoire de l'arrondissement.

Mme Adeline Guillemain informe que le commissaire de police, M. Mahdi Belbey, ancien commissaire central, a quitté ses fonctions fin octobre 2023 pour rejoindre la préfecture de Police des Bouches-du-Rhône. Il était en poste dans l'arrondissement depuis septembre 2022. Sa présence a marqué le commissariat. Mme la Maire a salué son action dans l'arrondissement à l'occasion d'un moment convivial. En partenariat avec la Mairie et la Police municipale, il a su mener des actions redoutablement efficaces et redynamiser les effectifs de police. Il a fait preuve d'un engagement sans faille au service des habitants et les résultats obtenus ont été très appréciés. L'intérim à la tête du commissariat est assuré par M. Fabrice Corsaut, commissaire central du 17^e arrondissement, en attendant la prise de poste du prochain commissaire, M. Stéphane Guérin, qui vient de la police judiciaire de Meaux et qui prendra ses fonctions le 20 novembre 2023.

Mme Adeline Guillemain rappelle que la Coupe du monde de rugby s'est clôturée le 28 octobre par la victoire de l'Afrique du Sud. Si elle regrette l'élimination de la France en quart de finale, elle se félicite des conditions d'organisation de cet événement. D'un point de vue sécuritaire, cette fête populaire s'est bien déroulée, dans les stades, aux abords et au village. Quelques plaintes concernant des bars spécialisés dans le rugby ont été relevées. Mme Adeline Guillemain salue et remercie M. Alexis Govciyan qui a mené une action de médiation entre les plaignants et les gérants du No Scrum No Win, un établissement qui pose problème assez régulièrement, avec la Police et la Division de la police municipale, pour permettre de trouver une meilleure cohabitation entre les habitants et les commerçants.

Mme Adeline Guillemain indique que la saison 2023 des terrasses estivales a pris fin le 31 octobre. Tous les bars, cafés et restaurants doivent depuis retirer leur mobilier non pérenne en attendant la reprise de la saison 2024, le 1^{er} avril. Comme chaque année depuis le lancement du dispositif, Mme la Maire a organisé une réunion de bilan le 19 octobre en présence des représentants des principaux collectifs de riverains contre le bruit, du commissariat du 9^e arrondissement, de la Police municipale et des services de la Ville.

Depuis 2021, le 9^e arrondissement concentre le deuxième plus grand nombre de demandes de terrasses estivales (plus de 1 300) après le 11^e arrondissement. 312 demandes ont été autorisées en 2023. 1 136 PV ont été dressés sur cette période.

Après de longs mois de procédures, le mobilier et des jardinières d'une terrasse d'un établissement très connu, qui posait de grandes difficultés, ont été déposés. Mme Adeline Guillemain salue la persévérance des services, notamment de la Police municipale.

Mme Adeline Guillemain aborde le sujet de la consommation et du trafic de stupéfiants. Malgré une action énergique du commissariat central, les usagers de crack sont toujours visibles et identifiés au niveau des stations de métro Bonne Nouvelle, Grands Boulevards et Richelieu-Drouot. Le directeur du Département sûreté de la RATP, M. Didier Robidoux, avec qui Mme la Maire est en contact, renforce son dispositif sécuritaire aux stations de métro, avec une mobilisation accrue d'agents dynamiques sur toute la journée et de manière statique. La Mairie encourage et soutient les forces de l'ordre pour régler ce problème, même si elle est consciente du besoin d'accompagnement médico-social pour espérer mettre fin un jour à ce fléau du crack à Paris.

Mme la Maire indique que ce sujet revient régulièrement. Elle remercie très chaleureusement, au nom du Conseil, M. Mahdi Belbey qui a pris ses fonctions de conseiller police du préfet de Marseille. Commissaire de police remarquable, il a ainsi été promu à la préfecture de Police de Marseille auprès de Mme Frédérique Camilleri, bien connue dans le 9^e arrondissement en tant que directrice de cabinet du Préfet quelques années auparavant. Mme la Maire considère qu'il est un grand flic qui aura une grande carrière et qu'ils sont très heureux d'avoir pu collaborer avec lui pendant un an. Les résultats ont été au rendez-vous. Elle ne doute pas qu'ils continueront dans cette lancée avec son successeur, M. Stéphane Guérin, avec qui elle est déjà en contact, qui vient de la Direction de la police judiciaire de Meaux et qui est aussi extrêmement motivé et heureux de rejoindre le 9^e arrondissement.

Mme Camille Vizioz-Brami revient sur les actes antisémites dans le 9^e arrondissement et demande si la majorité a de nouveaux éléments à la suite de la plainte déposée par la synagogue de la rue Saint-Lazare un mois auparavant.

Mme la Marie répond que, jusqu'à présent, ni le cabinet du Préfet ni le Procureur n'ont encore communiqué sur le résultat de l'enquête. Elle affirme l'importance que ces auteurs soient lourdement punis et condamnés, évoque l'intervention la veille du préfet de Police, qui est intraitable sur ces sujets et déterminé à retrouver ces auteurs, et souligne la grande mobilisation de la préfecture de Police. Le cabinet du Préfet envoie chaque jour les informations relatives aux actes antisémites commis à Paris. Mme la Maire indique qu'il n'est pas possible de s'y résoudre, informe avoir reçu avant le conseil une liste de faits et appelle à un sursaut et à un éveil des consciences sur ce sujet.

Mme la Maire donne la parole à son adjoint en charge de l'espace public pour présenter le point mensuel sur l'entretien et l'aménagement de l'espace public.

RAPPORT MENSUEL SUR LA PROPRETÉ.

M. Jean-Baptiste Gardes indique que trois Grandes lessives ont eu lieu au mois d'octobre dans l'arrondissement. Il s'agit d'opérations de nettoyage des tags du mobilier urbain dans des secteurs choisis avec les services de la Direction de la propreté. Elles ont eu lieu : le 10 octobre rue et place Saint-Georges, le 24 octobre rue Victor Massé, rue Henry Monnier, place Toudouze, rue Laferrière et rue de Navarin, et le 27 octobre rue du Faubourg Poissonnière. Il s'agit d'avoir un maillage cohérent avec les signalements reçus quotidiennement des riverains partout dans l'arrondissement et de quadriller l'ensemble des quartiers.

M. Jean-Baptiste Gardes aborde les travaux Zéro déchet menés par l'association Pik Pik, partenaire de la Mairie depuis plus d'un an, qui a été mise à contribution depuis le début de l'année, et notamment au Forum des associations en proposant un atelier permettant aux habitants de localiser les points d'apport volontaire des déchets et de savoir comment trier leurs déchets en fonction de leur adresse. Il a été rendu compte, lors des précédents conseils, des avancées concernant les points d'apport volontaire qui doivent être communiqués aux habitants. Lors de la Fête des jardins, un atelier « brico récup' » à destination des enfants a été organisé au centre Paul Valeyre. D'autres ateliers ont été organisés rue Milton, auxquels sont associés les services de la propreté de la division territoriale. Une trentaine de bioseaux ont été distribués à cette occasion, en parallèle au déploiement des points d'apport volontaire des déchets alimentaires.

M. Jean-Baptiste Gardes évoque le sujet des punaises de lit. L'actualité explique l'enchaînement des sujets avec violence. Derrière cette polémique survenue à la rentrée, des sujets plus graves, notamment internationaux, évoqués plus tôt par Mme la Maire, sont apparus. M. Jean-Baptiste Gardes propose toutefois de revenir sur ce point de vigilance, en lien avec les services de la propreté qui sont mobilisés sur ce sujet, en sachant que cette épidémie de punaises de lit existe depuis plusieurs années à Paris.

La recrudescence des punaises de lit dans le monde et à Paris est due à l'augmentation des voyages internationaux et des déplacements de populations, au développement de la location de meublés touristiques, et au phénomène de récupération de meubles et vêtements d'occasion, que la Mairie encourage par ailleurs pour réduire les déchets, cela pouvant néanmoins occasionner une prolifération de punaises de lit.

Il existe deux modes de désinfection. Le premier est mécanique et ne recourt pas à des produits insecticides mais uniquement au froid ou à la chaleur pour se débarrasser des punaises de lit et de leurs œufs qui permettent leur prolifération très rapide. Le second est chimique et doit être obligatoirement réalisé par un professionnel. Selon les logements, certains coûts peuvent être pris en charge. Il convient donc de se renseigner avant de faire intervenir un professionnel à propos d'éventuels indemnités.

Concernant les encombrants, pour éviter la propagation des punaises de lit, les matelas ou le mobilier endommagé doivent être rendus inutilisables de façon à ce qu'ils ne soient pas récupérés dans la rue et qu'ils ne contaminent pas de nouveaux foyers. Ils doivent donc être identifiés auprès des services de la Ville et emballés hermétiquement avant d'être jetés à la rue. Il est essentiel d'informer le service de collecte des encombrants afin qu'il sache qu'ils sont infectés avant de les collecter à l'adresse indiquée sur le site habituel.

M. Jean-Baptiste Gardes ajoute que changer la literie ne stoppe pas une infestation. Les objets contaminés ne doivent pas être déposés dans les parties communes des immeubles ou dans la rue en l'état sans signalement particulier. Le locataire d'un logement social doit se rapprocher du bailleur social qui l'orientera vers une désinsectisation du logement. Le locataire ou le propriétaire d'un logement du parc privé doit contacter une des entreprises spécialisées qui se sont développées. Dans tous les cas, il s'agit d'informer ses voisins pour lutter collectivement contre la propagation des punaises de lit. M. Jean-Baptiste Gardes précise que les services de la Ville de Paris n'interviennent pas chez les particuliers, sauf s'il s'agit de personnes en situation précaire. Il est par conséquent inutile de les solliciter.

Une personne intervient hors micro.

Mme la Maire répond qu'en plus de l'intervention de M. Jean-Baptiste Gardes, une communication sera envoyée aux habitants pour les sensibiliser au sujet des punaises de lit.

Mme la Maire confirme par ailleurs que la pollution de l'espace public par les mégots est un vrai enjeu et qu'un certain nombre de solutions ont été apportées. Elle propose qu'un point soit fait lors d'une prochaine séance sur l'expérimentation menée depuis plusieurs années sur ce sujet.

DÉLIBÉRATION 09.2023.100 (2023.DEVE.66) - SUBVENTIONS AUX GESTIONNAIRES DE LA RESTAURATION COLLECTIVE PARISIENNE DANS LE CADRE DE L'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT DE LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE (137 691,12 EUROS).

Rapporteur : M. Sébastien Dulermo, Premier adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

M. Sébastien Dulermo indique que la Mairie travaille depuis longtemps sur ce sujet. La collecte des biodéchets a commencé en 2015 dans le 9^e arrondissement. Elle est effectuée par un transporteur particulier qui récupère tous les restes alimentaires au sein des écoles. Les aliments étaient pesés plusieurs fois par jour, permettant aux services de la Caisse des écoles d'analyser les pertes en fonction des menus distribués et des aliments, et de retravailler les menus pour faire en sorte que les enfants apprécient davantage les repas et que le gâchis alimentaire soit réduit. Ce travail s'est enrichi au fil du temps. M. Sébastien Dulermo prend l'exemple d'une salade verte servie avec ou sans vinaigrette selon les enfants. Il s'agit de faire en sorte que le plateau servi soit entièrement consommé ou le plus possible.

M. Sébastien Dulermo explique que cette subvention permettra d'aider les caisses des écoles à mener d'autres expérimentations. Dans le 9^e arrondissement, depuis mars 2023, la société française Kikleo utilise l'intelligence artificielle pour analyser ce qu'il reste sur les plateaux des enfants lorsqu'ils arrivent à la table de tri en fin de repas, la caméra étant présente trois semaines par saison dans l'école de la rue de Clichy. La subvention pour l'année 2024 aidera la Mairie à déployer ce système dans trois autres établissements de l'arrondissement, l'école Bruxelles, l'école Milton et le collège Gauguin. Ces établissements ont été sélectionnés compte tenu de leur haut niveau de gaspillage alimentaire, et les enfants y ont encore des efforts à faire. La subvention permet de payer 50 % du projet, le reste étant à la charge du Sycotom qui assure la gestion des déchets en Île-de-France. La Mairie du 9^e arrondissement est entièrement gagnante puisqu'elle n'a pas à financer cela sur la Caisse des écoles proprement dite.

M. Sébastien Dulermo indique qu'il s'agit d'une expérimentation, qu'ils essaient toujours d'avoir recours à l'intelligence artificielle si possible, et qu'il espère que cela portera ses fruits. Il informe que dans l'école rue de Clichy, les déchets alimentaires ont été réduits de 35 kg entre mars et octobre 2023, même si la quantité par élève n'est pas importante. L'objectif est de diviser par deux les restes alimentaires dans les écoles de 2020 à 2026. Des efforts sont encore attendus.

Mme la Maire le remercie pour cet engagement.

M. Pierre Maurin souligne le caractère unique de cette expérimentation à Paris et constate que les autres arrondissements sont moins en avance.

Mme la Maire le remercie de noter ce point, en rappelant qu'il s'agit d'un engagement pris depuis 2014, consistant à mettre en place dans chaque école une collecte de biodéchets et à impliquer les enfants dans la lutte contre le gaspillage alimentaire, ce qui contribue aussi à sauver la planète. Il est aussi question de travailler sur la qualité des repas pour que les enfants ne laissent presque rien sur leur plateau. Mme la Maire évoque également la mise en place du gâchimètre durant la première mandature. Elle ajoute que lorsque les enfants se sentent impliqués, ce qui est le cas, les résultats sont au rendez-vous.

Mme Camille Vizioz-Brami demande si d'autres arrondissements ou collectivités projettent de travailler avec Kikleo.

M. Sébastien Dulermo répond que le 9^e arrondissement semble être le seul arrondissement à Paris travaillant avec cette société qui travaille peut-être avec d'autres collectivités. Il explique que ce qui est en train d'être mis en place dans les autres arrondissements a déjà été travaillé, à savoir le fait d'avoir plus de produits faits maison, puisque de nombreuses pâtisseries sont déjà réalisées en interne à la Caisse des écoles, ou encore les tables de tri fabriquées maison, qui sont en train d'être munies d'une balance pour peser les aliments. L'intelligence artificielle est la dernière étape, dans la mesure où ce qui est fait par l'être humain a été testé, même s'il reste encore des choses à faire.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2023.DEVE.66.

Mme la Maire informe que M. Sébastien Dulermo, qui doit se rendre à un conseil d'école, lui confie sa procuration.

DÉLIBÉRATION 09.2023.101 (2023.DFPE.174) - SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE (450 000 EUROS) ET AVENANT N° 3 À LA FONDATION LÉOPOLD BELLAN (8^E) POUR SES 7 ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE.

Rapporteuse : Mme Virginie Mergoil, Adjointe à la Maire du 9^e arrondissement.

DÉLIBÉRATION 09.2023.102 (2023.DFPE.177) - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE (450 000 EUROS) ET AVENANT N° 3 À L'ASSOCIATION CRESCENDO (11^E) POUR SES 22 ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE.

Rapporteuse : Mme Virginie Mergoil, Adjointe à la Maire du 9^e arrondissement.

DÉLIBÉRATION 09.2023.103 (2023.DFPE.179) - SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE (315 000 EUROS) ET AVENANT N° 3 À L'ASSOCIATION UDAF DE PARIS (9^E) POUR SES ONZE ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE.

Rapporteuse : Mme Virginie Mergoil, Adjointe à la Maire du 9^e arrondissement.

Mme la Maire propose de présenter les trois délibérations en même temps, puisqu'elles concernent toutes des subventions à des établissements d'accueil de la petite enfance avec lesquels la Mairie travaille.

Mme Virginie Mergoil indique qu'il s'agit de subventions complémentaires. Cela concerne l'ensemble des établissements parisiens.

Concernant la Fondation Léopold Bellan, il s'agit de la crèche multiaccueil rue des Martyrs et de 450 000 euros : 150 000 euros pour assurer un équilibre financier en 2023 et 300 000 euros d'avance sur frais pour l'exercice 2024.

Concernant l'association Crescendo, il s'agit de 23 établissements dont, dans le 9^e arrondissement, la crèche multiaccueil Charivari, rue Fromentin, qui a la particularité d'accueillir des enfants porteurs de handicap, et la crèche Globes Trotteurs, rue Le Peletier. La subvention complémentaire de 450 000 euros est composée de 50 000 euros pour établir un équilibre financier et de 400 000 euros d'avance sur frais pour 2024.

Concernant l'association UDAF, dont le siège est situé dans le 9^e arrondissement, place Saint-Georges, il s'agit de l'établissement rue Blanche et de 23 établissements. La subvention globale s'élève à 315 000 euros : 65 000 euros pour établir un équilibre financier et 250 000 euros d'avance sur les frais de fonctionnement de 2024.

Mme Virginie Mergoil invite les élus à voter favorablement les trois délibérations et précise qu'il s'agit de budgets supplémentaires, certains frais ayant été engendrés pour le gaz et l'intérim, puisque la petite enfance est en crise et que l'appel au personnel intérimaire augmente le coût compte tenu des arrêts.

Mme la Maire indique que ces subventions concernent des établissements partenaires essentiels pour l'arrondissement avec lesquels la Mairie a plaisir à travailler. Elle constate l'absence de demande d'intervention et met les délibérations aux voix.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2023.DFPE.174.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2023.DFPE.177.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2023.DFPE.179.

COMMUNICATION SUR LE BILAN D'ACTIVITÉ 2023 DES CONSEILS DE QUARTIER DU 9^E ARRONDISSEMENT DE PARIS, PAR M. JEAN-PIERRE PLAGNARD, ADJOINT À LA MAIRE DU 9^E ARRONDISSEMENT.

M. Jean-Pierre Plagnard rappelle que Mme la Maire a confié à la plupart de ses adjoints l'animation des conseils de quartier et qu'il s'agit d'un travail d'équipe. Il cite les élus en question : M. Nicolas Cour pour le quartier Opéra-Chaussée d'Antin, M. Jean-Baptiste Gardes pour le quartier Anvers-Montholon, M. Alexis Govciyan puis Mme Maud Lelièvre pour le quartier Faubourg Montmartre, Mme Adeline Guillemain pour le quartier Pigalle-Martyrs et M. Jean-Pierre Plagnard pour le quartier Blanche-Trinité. Les habitants s'occupent également de ces conseils de quartier, en y étant très actifs, leur permettant de participer à l'animation du quartier, de faire remonter leurs besoins et les besoins des autres personnes et des associations. M. Jean-Pierre Plagnard cite Mme Delphine Caron, en charge de l'animation de tous les quartiers.

M. Jean-Pierre Plagnard présente le bilan 2023, année classique, où les conseils de quartier ont été complètement repris en main, après les perturbations importantes engendrées par le Covid-19. Il s'agit de la dernière année des conseils de quartier, puisqu'un appel a été effectué pour les renouveler. Il s'agit de 18 personnes tirées au sort et de 9 personnes qualifiées. L'appel à candidature s'est clôturé fin octobre et le tirage au sort des prochains conseillers de quartier est prévu pour la semaine suivante. De nombreuses personnes ont candidaté. M. Jean-Pierre Plagnard leur souhaite bonne chance et espère qu'ils pourront continuer de travailler ensemble.

Le bilan 2023 est très riche. Quatre belles fêtes de quartier ont été organisées en été, avec des thèmes différents. De nombreuses personnes s'y sont intéressées.

La première fête s'est tenue à côté de la paroisse Sainte-Cécile, avec des commerçants, dans la perspective de faire un marché des producteurs. Une autre fête a été organisée dans le quartier Pigalle-Martyrs autour de la musique. La fête suivante a eu lieu dans le quartier Blanche-Trinité, avec les pompiers et le centre d'animation de la Tour des Dames. La dernière, dans le quartier Anvers-Montholon, a aussi été joyeuse. Il est prévu de continuer en hiver, tout le monde étant bienvenu.

Un travail a été mené sur les réunions publiques pour qu'elles correspondent aux attentes. Elles ont porté sur le regard des personnes à la rue, sujet important comme en témoigne la première question du pré-conseil, ainsi que sur les leviers individuels pour lutter contre le réchauffement climatique. M. Jean-Pierre Plagnard confie qu'il aurait aimé que les participants soient plus nombreux lors de cette dernière réunion, d'excellente qualité et animée par l'association des Shifters qui ont expliqué comment agir sans trop se faire de mal pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre de 30 %, ce qui est considérable, en sachant qu'un Français moyen émet 10 tonnes de CO₂ par an. Un travail a aussi été mené par M. Jean-Baptiste Gardes sur la propreté et le recyclage des déchets de compostage dans l'arrondissement. Des marches exploratoires ont été organisées avec le CAUE et des balades découverte ont été animées par M. Michel Güt.

L'activité des conseils de quartier a donné satisfaction à la Mairie comme aux conseillers eux-mêmes. M. Jean-Pierre Plagnard regrette que les 27 membres ne soient pas tous restés jusqu'au bout mais estime que le travail réalisé a été enrichissant.

Mme la Maire le remercie et note l'importance accordée aux conseillers de quartier. Elle explique que ce mandat a été étrange, dans le contexte de la pandémie de Covid-19. Elle remercie l'ensemble des personnes concernées pour leur grande agilité. Le fonctionnement des conseils s'est toujours poursuivi via des services de téléconférence avant de reprendre les réunions en présentiel, qui ont été encore plus importantes pour renforcer le lien social. Mme la Maire remercie M. Jean-Pierre Plagnard pour l'animation, l'articulation et la coordination des conseils de quartier, Mme Delphine Caron, coordinatrice des conseils de quartier, et les élus référents, d'être aussi disponibles et engagés pour accompagner ces conseils, et tous les membres pour leur investissement précieux.

Mme la Maire constate l'absence de demande d'intervention.

DÉLIBÉRATION 09.2023.104 (2023.DLH.287) - ADOPTION DE LA CONVENTION RELATIVE À LA DÉLÉGATION À L'ASSISTANCE PUBLIQUE - HÔPITAUX DE PARIS DE DROITS UNIQUES SUR DES LOGEMENTS DE LA VILLE DE PARIS DU PATRIMOINE DE PARIS HABITAT.

Rapporteur : M. Jean-Pierre Plagnard, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

M. Jean-Pierre Plagnard indique que cette délibération très importante consiste à proposer des logements décentes proches du lieu de travail à un prix abordable pour le personnel de l'AP-HP, l'un des publics aidés par la Mairie du 9^e arrondissement. Cela figure dans son règlement d'attribution des logements

M. Jean-Pierre Plagnard regrette que peu de logements aient été attribués en 2023, mais informe que le dernier en date était un logement social attribué à une personne travaillant dans un centre hospitalier, ce qui montre l'implication de la Mairie, même en-dehors de cette convention.

M. Jean-Pierre Plagnard considère toutefois que l'ambition n'est pas suffisamment élevée. Il est question d'associer un seul des bailleurs sociaux dépendant de la Mairie, Paris Habitat, et non RIVP ou Elogie-SIEMP, et de seulement 100 logements par an sur un total compris entre 3 500 et 4 000 logements attribués chaque année sur le contingent de la Mairie de Paris, soit 2,5 %. Il est par ailleurs surprenant qu'aucun des logements attribués ne doit entrer dans la catégorie PLAI, article 2 de la convention, et que cette offre doit être exclusivement composée de logements PLUS et PLS. M. Jean-Pierre Plagnard explique que le PLAI est la première tranche des logements sociaux, pour les gens aux revenus les plus faibles, soit une personne seule touchant moins de 1 000 euros, soit une famille dont le ratio sera largement inférieur à 1 000 euros. Si de nombreuses personnes entrent dans cette catégorie, la proposition en question ne prend pas cela en compte. Le PLUS et le PLS concernent les deuxièmes et troisièmes catégories, le ratio étant de 50 %. M. Jean-Pierre Plagnard informe que de nombreux demandeurs salariés de l'AP-HP entrent dans la catégorie PLAI et s'étonne que ces personnes ayant le plus de mal à se loger soient exclues de la convention. A contrario, dans les nouvelles conventions proposées par la Mairie de Paris pour les acquisitions d'immeubles dans l'arrondissement (cf. délibération suivante), de moins en moins de logements PLS sont proposés, les PLAI représentant 50 % du total. Il est demandé de mettre à disposition des logements PLUS et PLS, alors que, dans le cadre de propositions de nouveaux logements sociaux, il est demandé de se diriger vers des logements PLAI, ce qui n'est pas simple à comprendre.

M. Jean-Pierre Plagnard indique cependant que la Mairie du 9^e arrondissement ne peut qu'approuver une délibération apportant une aide à ces personnes qu'elle soutient, comme l'indique sa charte dont l'objectif est de valoriser les demandeurs exerçant une mission d'intérêt général au service des Parisiens. Le Conseil d'arrondissement souhaite pouvoir formuler des avis et proposer des candidats à cette commission (articles 3 et 4) pour aider les personnes de l'AP-HP résidant déjà dans l'arrondissement et/ou dont les enfants y sont scolarisés, et leur permettre d'y rester. Il s'agirait d'une aide clé puisqu'il est fréquent de constater que le 9^e arrondissement n'est pas demandé par les personnes en question.

Mme la Maire le remercie.

M. Pierre Maurin indique qu'il s'agit de 500 logements proposés par la Ville de Paris pour les cinq prochaines années. Le groupe Changer Paris est favorable à la délibération. Une mission d'information et d'évaluation santé faite par la Maire du 6^e arrondissement formulait ce type de recommandation. Il s'agissait de M. Jean-Pierre Lecoq en septembre 2022. M. Pierre Maurin estime que cela va dans le bon sens, même si, la plupart du temps, les programmes sociaux sont très déséquilibrés et ne privilégient pas les classes moyennes, ce qui constitue la difficulté actuelle de la politique du logement social à Paris. Il annonce qu'il votera en faveur de cette délibération.

Mme la Maire constate l'absence d'autres demandes d'intervention et met la délibération aux voix. Elle ajoute qu'il s'agit d'un premier pas et qu'il s'agira de faire mieux.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2023.DLH.287.

DÉLIBÉRATION 09.2023.105 (2023.DLH.318-1) - RÉALISATION AU 43 RUE CATHERINE DE LA ROCHEFOUCAULD (9^E) D'UN PROGRAMME D'ACQUISITION-AMÉLIORATION DE 15 LOGEMENTS SOCIAUX (8 PLAI - 7 PLUS) PAR LA RIVP - SUBVENTION (1 005 109 EUROS).

Rapporteur : M. Jean-Pierre Plagnard, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

DÉLIBÉRATION 09.2023.106 (2023.DLH.318-2) - RÉALISATION AU 43 RUE CATHERINE DE LA ROCHEFOUCAULD (9^E) D'UN PROGRAMME D'ACQUISITION-AMÉLIORATION DE 15 LOGEMENTS SOCIAUX (8 PLAI - 7 PLUS) PAR LA RIVP - GARANTIE DES PRÊTS PLAI ET PLUS PAR LA VILLE DE PARIS (1 583 606 EUROS).

Rapporteur : M. Jean-Pierre Plagnard, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

M. Jean-Pierre Plagnard indique que cette adresse figurait dans la délibération DLH.392 votée en novembre 2022. Un avis négatif a été émis à propos d'un bail emphytéotique au profit de la RIVP du fait de la présence de l'artifice financier des loyers capitalisés à hauteur de 2,5 millions d'euros. Cette méthode permettait de demander aux bailleurs sociaux de s'endetter de telle façon à ce qu'ils puissent verser en une fois les loyers à venir sur 25 ou 30 ans, en sachant que le bail emphytéotique court sur 65 ans. Le Conseil a rejeté cela, tout comme la répartition entre les différentes catégories de demandeurs, puisque ce programme n'intègre que des logements PLAI et PLUS, alors qu'il faudrait mixer les populations. L'idée du logement social est d'avoir une mixité de personnes dans les immeubles, et pas seulement des gens en difficulté, afin de permettre une solidarité entre les catégories.

M. Jean-Pierre Plagnard rappelle que, lors de la délibération de 2022, le prix d'acquisition était de 6,7 millions d'euros, soit 9 140 euros le mètre carré. L'immeuble compte 7 logements vacants qui seront attribués et 8 logements occupés qui le resteront. L'actuelle délibération vise à valider divers travaux, incluant une rénovation thermique, pour un coût de 3,8 millions d'euros, soit 1 644 euros le mètre carré. Au total, le prix de préemption moyen est de 10 784 euros le mètre carré, ce qui est cher.

La délibération propose d'approuver la participation de la Ville de Paris au financement du programme précité et d'accorder à la RIVP une subvention d'un montant maximum de 1 005 109 euros et d'accorder la garantie de la ville aux emprunts à souscrire par la RIVP pour le financement des logements. M. Jean-Pierre Plagnard s'étonne que des montants aussi importants d'argent public soient versés pour permettre à seulement 7 familles demandeuses d'un logement social d'en disposer. Le Conseil du 9^e arrondissement considère aussi qu'au vu des sommes apportées, la Ville devrait disposer de plus de droits d'attribution que ceux prévus (8 sur 15). Le Conseil reste opposé à la répartition prévue des différentes catégories de demandeurs et pense qu'il aurait été plus équilibré d'adopter une répartition de trois tiers.

L'opération étant déjà en cours, suite à l'achat de 2022, le Conseil propose néanmoins d'émettre un avis favorable.

Mme la Maire le remercie et, en l'absence de demande d'intervention, met la délibération aux voix.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2023.DLH.318-1.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2023.DLH.318-2.

COMMUNICATION 09.2023.107 (2023.DLH.326) - PRÉSENTATION DE L'ACTIVITÉ DE SOUTIEN À LA RÉNOVATION ENVIRONNEMENTALE DU PARC DE LOGEMENTS SOCIAUX.

Rapporteur : M. Jean-Pierre Plagnard, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

M. Jean-Pierre Plagnard regrette que la communication traite uniquement de la situation globale à Paris alors que la Mairie du 9^e s'intéresse à ce qu'il se passe dans cet arrondissement. Cette communication mérite d'être lue même s'il est difficile de la commenter.

La Mairie du 9^e arrondissement a organisé de nombreuses réunions publiques relatives à l'importance de lutter contre le réchauffement climatique et a montré à chaque occasion son engagement d'être un partenaire fiable et engagé. En plus de Mme la Maire, Mme Maud Lelièvre et M. Alexis Govciyan ont montré au Conseil de Paris cet engagement permanent avec le travail sur « Paris à 50°C ». Il aurait été bienvenu de montrer une application au 9^e arrondissement.

Quatre opérations sont mises en valeur en fin de document : une dans le 5^e arrondissement, une dans le 19^e et deux dans le 20^e, soit trois arrondissements seulement. Les nombreux chiffres ne sont en outre pas vérifiables.

Mme la Maire indique qu'il s'agit d'une communication, tout comme la DLH.327, ce qui explique que ce document n'était pas suffisamment étayé.

La communication 2023.DLH.326 ne fait pas l'objet de vote.

COMMUNICATION 09.2023.108 (2023.DLH.327) - PRÉSENTATION DE L'ACTIVITÉ DE SOUTIEN À LA RÉNOVATION ENVIRONNEMENTALE DES COPROPRIÉTÉS.

Rapporteur : M. Jean-Pierre Plagnard, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

M. Jean-Pierre Plagnard indique que cette communication de la Mairie de Paris sur les copropriétés est le pendant de la précédente sur le parc social. Il salue de la même manière que ce sujet essentiel fasse l'objet d'une communication, qu'il est aussi difficile de commenter en conseil d'arrondissement compte tenu de son caractère global à l'échelle de Paris.

Il souligne à contrario que ce document n'oublie pas de mentionner le travail important réalisé par les arrondissements pour améliorer les performances environnementales des copropriétés par une implication quotidienne auprès des acteurs (propriétaires, bailleurs, syndics). À cela s'ajoutent les nombreuses réunions publiques relatives à ce sujet organisées ces dernières années.

M. Jean-Pierre Plagnard insiste sur un point absent du document, qui explique l'engagement de la Mairie du 9^e arrondissement. Une étude de l'APUR de juin 2022 note que, sur les bases des données 2018, 567 000 résidences principales ont un diagnostic de performance énergétique classé en E, F, G à Paris, et 326 000 sont classées en F et G, catégories assimilées aux passoires thermiques, ce qui est considérable. À Paris, il existe environ 1,370 million de logements et leur croissance est relativement faible, puisqu'il existe très peu de foncier constructible. Ces quelque 300 000 logements ne seront potentiellement plus louables.

Dans le contexte de difficile accessibilité au logement à Paris, il n'est pas imaginable qu'une telle quantité de logements s'ajoute aux logements actuellement inoccupés, avec l'impact social que cela représente. Par conséquent, la Mairie se bat pour motiver les gens à faire ces rénovations de manière à éviter une augmentation du grand nombre de logements vides à Paris et dans l'arrondissement.

M. Jean-Pierre Plagnard se félicite que, parmi les trois exemples retenus dans le document, l'un soit l'immeuble du 82 rue Marguerite de Rochechouart, comprenant 22 logements, dans le 9^e arrondissement. Ce projet de référence est, tel que décrit dans la communication, très complet, et touche à l'ensemble de l'enveloppe du bâtiment et des équipements communs, et comporte également un projet de surélévation d'une partie privative d'un logement. Le projet atteint une consommation énergétique conventionnelle après travaux de 95 kilowatts par mètre carré et par an, au lieu de 148 initialement, soit un gain énergétique de 36 % et une baisse des émissions de gaz à effet de serre de 38 %. Ces travaux permettront à la copropriété d'atteindre un niveau BBC bien plus favorable que précédemment. Le coût global du projet de 477 000 euros a été soutenu par la collectivité à hauteur de 87 000 euros, dont près de 20 000 euros de primes pour le recours à des matériaux biosourcés.

Mme la Maire le remercie et confirme qu'il s'agit également d'une communication.

La communication 2023.DLH.327 ne fait pas l'objet de vote.

DÉLIBÉRATION 09.2023.109 (2023.DAE.162) - SUBVENTIONS (171 000 EUROS) ET CONVENTIONS AVEC 11 STRUCTURES DE L'ENTREPRENEURIAT SOCIAL.
Rapporteur : M. Jean-Baptiste Gardes, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

M. Jean-Baptiste Gardes indique qu'il s'agit d'attribuer une subvention de 5 000 euros à l'association Tout Autre Chose, bien connue par la Mairie, dans le cadre des subventions accordées aux structures de l'entrepreneuriat social. Cette association, basée au 40 rue Milton, œuvre dans le 9^e arrondissement pour la création et le renforcement des liens sociaux et l'assistance aux personnes en difficulté. Elle compte 3 salariés et 80 bénévoles. Son action est importante et reconnue dans l'arrondissement. Environ 4 000 personnes ont participé à l'un des services ou l'une des activités de l'association en 2021 et 2022.

L'association proposait jusqu'à fin 2022 une activité de restauration très appréciée, qui a dû être mise en pause en raison du contexte inflationniste. M. Jean-Baptiste Gardes rappelle qu'elle a aussi besoin du soutien de la Mairie, ce qui est prévu par cette subvention, qu'il invite à voter favorablement.

En l'absence de demande d'intervention, Mme la Maire met la délibération aux voix.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2023.DAE.162.

DÉLIBÉRATION 09.2023.110 (2023.DU.147) - CLASSIFICATION DE LA PLACE CHAVARCHE ET ARPIK MISSAKIAN (9^E) AU TITRE DES DROITS DE VOIRIE.

Rapporteur : M. Jean-Baptiste Gardes, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

Mme la Maire rappelle avoir inauguré cette place, avec M. Alexis Govciyan, le 22 avril 2023, pour commémorer le génocide arménien et Mme Arpik Missakian, grande personnalité, ainsi que son père, fondateur d'*Haratch*.

M. Jean-Baptiste Gardes indique qu'après la présentation d'un vœu par M. Alexis Govciyan et l'inauguration de la plaque, cette délibération vise à changer de classification au titre du droit de voirie l'ancienne place Chavarche Missakian, pour être renommée place Chavarche et Arpik Missakian, non pas par volonté de mettre en avant les prénoms féminins sur les plaques de voies, même si c'est toujours soutenu par la Mairie, mais par volonté d'associer la mémoire d'Arpik, sa fille unique, à celle de Chavarche, son père. Il invite les élus à voter favorablement cette délibération.

Mme la Maire met la délibération aux voix.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2023.DU.147.

DÉLIBÉRATION 09.2023.111 (2023.DAC.335) - APPOSITION D'UNE PLAQUE COMMÉMORATIVE EN HOMMAGE À JOHNNY HALLYDAY AU 13 RUE DE LA TOUR DES DAMES, À PARIS 9^E.

Rapporteur : M. Nicolas Cour, Conseiller du 9^e arrondissement.

Mme la Maire précise qu'il s'agit de la demeure où Johnny Hallyday logeait avec sa tante, au 13 rue de la Tour des Dames.

M. Nicolas Cour raconte que Jean-Philippe Smet (dit Johnny Hallyday) est né il y a 80 ans, le 15 juin, à quinze minutes à pied de la Mairie d'arrondissement, au 3 cité Malesherbes, à la clinique Marie-Louise qui a vu naître de nombreux habitants du 9^e, connus et moins connus, à côté de lieux célèbres tels que la SFIO et la Fondation Jean Jaurès. Lorsqu'il sort de cette clinique, il ne quitte pas le 9^e arrondissement puisqu'il rejoint le 13 rue de la Tour des Dames, situé en face du centre Jacques Bravo, qui sera le berceau de son enfance. Sa tante paternelle, Mme Hélène Mar, qu'il a considérée comme sa mère, l'a élevé. Il grandit, entouré de ses cousines Desta et Menen, à quelques mètres de l'église de la Trinité où il sera baptisé en 1944. Johnny et le 9^e forment ainsi une longue histoire. Il voyage beaucoup à travers l'Europe avec ses cousines, mais reste attaché au quartier.

M. Nicolas Cour rappelle que l'artiste a une œuvre hors norme : 60 ans de carrière, 1 000 chansons, 50 albums, 190 tournées, 3 000 concerts sur tous les continents, 10 victoires de la musique, 40 disques d'or. Il a été le premier à « allumer le feu » dans le flambant neuf Stade de France, au moment de son inauguration, et a joué dans 23 films. Johnny Hallyday a ainsi apporté beaucoup aux Français et à leur panthéon culturel.

Six ans après sa disparition, le 5 décembre 2017, ses textes et ses airs venus du répertoire nord-américain de Nashville continuent d'accompagner de nombreux Français, dans leur peine, leur joie et leur combat personnel.

M. Nicolas Cour ajoute que le temps est venu de saluer la mémoire de cet enfant du 9^e, Français aux origines belges, parti à la conquête du monde.

M. Nicolas Cour rappelle que le 13 rue de la Tour des Dames, considéré comme le berceau de ses débuts, même s'il a eu différentes habitations, est aussi un lieu de rendez-vous d'une génération d'artistes qui a bousculé la variété française. Il apparaît comme le lieu idéal pour un hommage, où tout a commencé. Dans les années 1950 et 1960, le quartier était encore plus bouillonnant. C'est là que Johnny a rencontré les autres fameuses vieilles canailles, formant la « bande de la Trinité », Eddy Mitchell et Jacques Dutronc, ce dernier habitant également le 9^e arrondissement, notamment rue de Provence.

M. Nicolas Cour propose de voter en faveur de la délibération.

Mme la Maire le remercie en soulignant qu'il est incollable sur Johnny. En l'absence de demande d'intervention, Mme la Maire met la délibération aux voix.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2023.DAC.335.

Mme la Maire ajoute que ce projet leur tenait à cœur depuis longtemps et qu'il fera très plaisir à Jean-Jacques Debout et tous ses compagnons de route du début.

DÉLIBÉRATION 09.2023.112 - CRÉATION DU COMITÉ LOCAL DE LUTTE CONTRE LE BRUIT DU 9^E.

Rapporteure : Mme Maud Lelièvre, Conseillère de Paris.

Mme Maud Lelièvre précise qu'il s'agit de bruit beaucoup moins agréable que les chansons qui résonnaient dans l'arrondissement. Il est proposé de créer un comité local de lutte contre le bruit. Le bruit est un fléau et une préoccupation majeure pour les habitants du 9^e arrondissement. Il nuit au bien-être psychique, au télétravail et au fait de faire dormir ses enfants à domicile. Il s'agit d'abord d'un problème de santé publique et plus globalement d'un sujet du quotidien. La Mairie du 9^e arrondissement a initié, depuis le dernier mandat, un certain nombre de travaux d'aménagement, notamment de végétalisation, qui peuvent améliorer le bien-être et l'acoustique. Elle a également travaillé avec les adjoints à la sécurité et au commerce pour réduire les nuisances. Mais le cadre législatif est insuffisant et les dispositifs existants évoluent moins vite que les nuisances. Depuis la crise sanitaire et les confinements, le seuil de tolérance des Parisiens et des habitants de l'arrondissement a baissé.

Les modes de vie ont changé, les gens sont plus chez eux, et la dualité entre la semaine et le week-end ou entre le jour et la nuit est moins marquée. Par conséquent, il y a aujourd'hui beaucoup de conflits et de nuisances qui se sont aggravés avec les terrasses et la multiplication des chantiers liés à la préparation des Jeux olympiques.

Il est proposé par Mme la Maire d'avoir une approche locale efficace, permettant de renforcer les dispositifs déjà en place. Comme il existe des comités d'usagers et des instances de médiation, il s'agit d'aller plus loin et de travailler en associant les citoyens et les professionnels au travers d'une approche concrète et d'une évaluation afin de mettre en place des solutions concrètes. Le Comité local de lutte contre le bruit associerait les habitants, les usagers des transports, les opérateurs privés, les organismes de contrôle public, les acteurs institutionnels et les élus.

Mme la Maire la remercie pour la création de ce comité, douzième instance de concertation du 9^e arrondissement. Elle confirme que le bruit est un enjeu de santé publique, ce qui justifie l'importance de cette instance dédiée. Elle sera installée en présence de M. Olivier blond, président de Bruitparif, le 14 novembre à 18 heures. La fréquence des réunions du comité sera vue par la suite.

Mme Camille Vizios-Brami précise qu'il existe déjà un tel comité dans le 17^e arrondissement et que cela s'inscrit dans le plan de la politique de la Ville porté par M. Dan Lert sur l'amélioration de l'environnement sonore. Elle souligne que cela va dans le bon sens et espère une généralisation dans tous les arrondissements.

Mme la Maire la remercie de souligner l'initiative de M. Geoffroy Boulard.

Mme Maud Lelièvre rappelle la présentation de M. Alexis Govciyan dans la 8^e commission et les échanges avec les élus, ce qui a permis d'approfondir le projet.

Mme la Maire la remercie et, en l'absence d'autres demandes d'intervention, met la délibération aux voix.

Le Comité local de lutte contre le bruit du 9^e (CLLB9) est créé à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION 09.2023.113 (2023.DGGP.19) - SIGNATURE AVEC LA MGP DE 5 CONVENTIONS PLAN VÉLO MÉTROPOLITAIN : HÔPITAL 13^E (400 000 EUROS), MALESHERBES 8-9^E (916 667 EUROS), HAUSSMANN 8^E (550 000 EUROS), CHARENTON 12^E (266 667 EUROS), BELGRAND 20^E (216 667 EUROS).
Rapporteuse : Mme Maud Lelièvre, Conseillère de Paris.

Mme la Maire rappelle que l'action du 9^e arrondissement a été saluée quinze jours auparavant par Paris en Selle, tout comme celle des 12^e et 14^e arrondissements, ce qui constitue un encouragement à faire mieux et plus.

Mme Maud Lelièvre confirme le classement par l'association Paris en Selle du 9^e arrondissement dans le top 3 des arrondissements parisiens les plus mobilisés en faveur de la politique vélo, notamment grâce à l'action engagée depuis 2014, ce qui constitue un encouragement à poursuivre.

La délibération consiste à autoriser la Maire de Paris à signer avec la Métropole du Grand Paris, 5 conventions du Plan vélo métropolitain, dont l'une concerne plus particulièrement le 9^e arrondissement. La politique en faveur du vélo est forte dans l'arrondissement : une grande partie des quartiers est passée en zone 30, une attention est constamment accordée aux aménagements sécurisés notamment lorsqu'il est nécessaire de retracer des voies cyclables, les sas vélo aux carrefours se sont généralisés, 3 500 places de stationnement, y compris pour les vélos cargo utiles aux familles et livreurs de proximité, ont été créées, deux stations de réparation et de gonflage ont été installées, ainsi que deux autres en libre-service, et le passage d'un permis vélo est proposé chaque année aux élèves de CM2, le 9^e arrondissement étant le seul à faire cela, ce qui montre qu'il est soucieux de l'avenir et que la sécurité rime avec l'aménagement.

Mme Maud Lelièvre explique que ces opérations visent à améliorer le cadre de vie et faciliter la pratique du vélo. Elle précise qu'il n'existe pas d'accord sur le projet en question. La proposition porte sur un vote de principe, mais le trajet ne reçoit pas une totale satisfaction. Concernant le projet Haussmann, la mission vélo prévoyait la création de deux pistes cyclables et d'une voie de bus continue. Les aménagements obligerait à passer à une seule file de circulation contre trois ou quatre actuellement, ce qui poserait des problèmes dans les parkings. Plusieurs incidents ont été signalés, tels que des voitures trop longtemps en attente bloquées dans les parkings avec des départs d'incendie, notamment dans le parking Mogador-Haussmann. Mme Maud Lelièvre évoque également une augmentation de la congestion des voies et le risque d'accidents pour les usagers, y compris les piétons. Il s'agit de poursuivre la discussion pour développer le parcours cyclable et assurer la sécurité.

Mme Maud Lelièvre propose de voter en faveur de la délibération tout en continuant à travailler sur le projet qui n'est pas encore satisfaisant.

Mme la Maire indique qu'il s'agit de sanctuariser la somme pour développer des pistes cyclables sécurisées. La Mairie travaille avec la mission vélo et la préfecture de Police. Le quartier du boulevard Haussmann est exceptionnel et très fréquenté, et ses trottoirs sont empruntés par 300 000 personnes chaque jour. Un travail très étroit est mené avec l'ensemble des services pour trouver le meilleur tracé, satisfaisant aussi les cyclistes en termes de sécurité. Mme la Maire ne souhaite pas un projet a minima qui ne leur rendrait pas pleinement satisfaction.

En l'absence de demande de précision, Mme la Maire met la délibération aux voix.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2023.DGGP.19.

Mme la Maire propose de passer à l'examen des vœux. Le vœu de Mme Frédérique Dutreuil, absente, ne sera pas présenté.

VŒU DÉPOSÉ PAR CAMILLE VIZIOZ-BRAMI ET ARNAUD NGATCHA, ÉLUS DU GROUPE PARIS EN COMMUN, RELATIF AU SOUTIEN DES OTAGES À GAZA.

Mme la Maire demande à Mme Camille Vizioz-Brami si elle souhaite maintenir son vœu.

Mme Camille Vizioz-Brami indique qu'elle a vu l'affichage des visages des otages dans la cour intérieure de la Mairie en arrivant au Conseil. Puisqu'il s'agissait d'un des points du vœu, elle estime qu'il est honoré. Elle explique que l'absence de M. Arnaud Ngatcha est due à la situation internationale et qu'il prépare le projet au Conseil de Paris où ce sujet sera discuté. Elle annonce qu'ils retirent ce vœu pensant que les élus sont unis et solidaires dans ce combat et remercie Mme la Maire pour cette affiche, en espérant que les otages reviendront vite et les plus nombreux possible.

Le vœu est retiré de l'ordre du jour.

VŒU V.09.2023.114 - VŒU À LA MAIRE DE PARIS, PRÉSENTÉ PAR DELPHINE BÜRKLI ET L'EXÉCUTIF MUNICIPAL DU 9^E, RELATIF À LA RÉVISION DU RÈGLEMENT DE VOIRIE PARISIEN ET REMISE EN ÉTAT DE L'ESPACE PUBLIC PAR LES CONCESSIONNAIRES DE LA VILLE DE PARIS.

Mme la Maire confie qu'il est terrible de parler de sujets comme ceux abordés au cours du Conseil, mais qu'il s'agit de revenir à leur mission en travaillant sur des sujets très concrets. Elle indique que l'objet de ce vœu n'est pas nouveau, qu'il s'agit d'une nécessité absolue et qu'ils porteront de nouveau ce sujet au Conseil de Paris, compte tenu de l'enjeu de l'entretien et de la sécurité de l'espace public.

M. Jean-Baptiste Gardes confirme que les participants et spectateurs assidus du Conseil ne découvriront pas la demande de ce vœu portant sur la remise en état de l'espace public par les concessionnaires de la Ville de Paris. Ce sujet ne s'améliore pas et provoque une exaspération et une incompréhension de plus en plus prégnantes des Parisiens. Il s'agit de faire évoluer le règlement de voirie parisien, qui date de 2015, dont le huitième chapitre est relatif à la remise en état de l'espace public. Dans l'article 8.5.1, il est précisé que la surface à remettre en état est, pour les revêtements à base de liant hydrocarboné, celle de la fouille élargie de 10 cm sur chaque bord, la remise en état étant ainsi limitée à la fouille considérée. De nombreux travaux sont réalisés par GRDF dans le cadre du renouvellement du réseau de gaz parisien sur plus de 2 km de canalisations dans l'arrondissement. D'importants chantiers et fouilles sont effectués à Paris, notamment dans le 9^e arrondissement. De nombreux signalements d'habitants sont reçus. À moins d'un an des Jeux olympiques et paralympiques, ces chantiers vont se poursuivre, engendrant une aggravation de l'inquiétude des Parisiens vis-à-vis de la bonne tenue des chantiers et de la réfection de la voirie. La réfection morcelée des fouilles donne une apparence de rustines sur les trottoirs et les reprises bitumées en patchwork donnent un sentiment de saleté. Les concessionnaires ne font qu'appliquer le règlement de la Mairie de Paris. La Mairie du 9^e arrondissement se tourne vers eux pour améliorer la situation mais ils s'en tiennent généralement à la règle.

M. Jean-Baptiste Gardes rappelle le vœu n° 161 déposé par le groupe indépendant et progressiste lors du Conseil de Paris du 5 au 8 juin 2023, rejeté par l'exécutif. M. Jacques Baudrier a cependant prôné des accords entre maires d'arrondissement et concessionnaires sur le sujet de la réfection des trottoirs. Il s'agit d'adapter le règlement afin de le rendre pragmatique et efficace puisque les concessionnaires continuent de s'en tenir à la règle.

Il est par conséquent demandé dans le vœu de modifier sans délai le règlement de voirie parisien, particulièrement son huitième chapitre, en insérant à l'article 8.5.1 un alinéa ainsi libellé : « Lorsque la longueur cumulée des fouilles réalisées par un concessionnaire sur l'espace public excède 40 % du linéaire de la voie, compris entre la première et la dernière fouille, celui-ci doit procéder et prendre à sa charge la reprise intégrale du revêtement sur ledit linéaire. » Il est aussi demandé de dresser un bilan du règlement de voirie de 2015 et de créer un groupe de travail en charge de sa révision, auquel seraient associées les mairies d'arrondissement, pour pouvoir faire bénéficier à la mairie centrale de leur travail réalisé au quotidien auprès des habitants sur ce sujet de voirie.

Mme la Maire le remercie et affirme qu'ils ne lâchent rien. Elle entend que revenir sur le règlement de voirie voté en 2016 représente un travail pour l'administration et demande de changer des normes, mais considère que cela est indispensable compte tenu des chutes de personnes en raison de la mauvaise qualité des réfections mais aussi de l'aspect financier. Cela a été constaté rue Clauzel et rue Rodier. Mme la Maire confirme que le concessionnaire respecte le règlement. Or, pour les rues assez étroites, dans un ou deux ans, les services de voirie se retourneront vers les mairies d'arrondissement en leur disant qu'il est nécessaire de refaire les trottoirs et la chaussée, comme cela a été le cas rue Clauzel durant les vacances d'automne. Mme la Maire souligne que cela ne bénéficie pas non plus à la Ville de Paris qui se retrouve à devoir payer des réfections alors qu'elles auraient pu être bien réalisées.

M. Pierre Maurin annonce qu'il votera favorablement ce vœu mais indique que l'aspect financier doit pouvoir être évalué dès le départ. Il précise qu'une modification du règlement de voirie aura des impacts budgétaires immédiats et augmentera les tarifs des concessionnaires.

M. Jean-Baptiste Gardes confirme que l'aspect budgétaire est fondamental et estime que, sur le sujet de la voirie, des efforts budgétaires sont attendus. Il ajoute que l'évolution du règlement pourrait engendrer des économies.

Mme la Maire met le vœu aux voix.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-12 ;

Vu l'article 19 du règlement intérieur du Conseil du 9^e arrondissement ;

Vu le vœu présenté par M. Jean-Baptiste Gardes, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement ;

Est adopté par 11 voix pour et 2 abstentions (M. Arnaud Ngatcha et Mme Camille Vizioz-Brami) le vœu suivant :

Considérant le règlement de voirie parisien de 2015 ;

Considérant le huitième chapitre relatif à la remise en état de l'espace public ;

Considérant son article 8.5.1 qui précise que la surface à remettre en état est, pour les revêtements à base de liant hydrocarboné, celle de la fouille élargie de 0,10 m sur chaque bord ;

Considérant les travaux opérés par GRDF dans le cadre du renouvellement du réseau de gaz parisien et qui concernent plus de 2 km de canalisations dans le 9^e ;

Considérant les importants chantiers et fouilles ouverts à Paris et récemment dans le 9^e arrondissement, à moins d'un an des Jeux olympiques et paralympiques, notamment rues Rodier, La Fayette, Laffitte, Pillet-Will, Drouot, Taitbout, boulevard Haussmann, place Adrien Oudin, et qui suscitent beaucoup d'inquiétudes quant à leur tenue et à leur réfection pour les riverains et les élus ;

Considérant la réfection morcelée des fouilles à l'échelle d'une rue, donnant un effet « rustine » sur les trottoirs ;

Considérant la dégradation du paysage de la rue et le sentiment de saleté créé par ces reprises bitumées en patchwork, particulièrement au regard du nombre de chantiers ouverts ;

Considérant le coût différé engendré pour la Ville qui devra reprendre à ses frais la réfection intégrale des trottoirs deux à trois années plus tard ;

Considérant le vœu n° 161 déjà déposé sur ce sujet par le groupe « Indépendants et Progressistes » lors de la séance du Conseil de Paris des 5, 6, 7 et 8 juin 2023, repoussé par l'exécutif ;

Considérant les propos de Jacques Baudrier lors de la discussion de ce vœu, prônant les accords entre maires d'arrondissements et concessionnaires sur les sujets de réfection de trottoirs ;

Considérant que 6 mois après le rejet de ce vœu, les concessionnaires invoquent toujours le règlement de voirie parisien pour échapper à la remise en état de l'espace public dans des conditions satisfaisantes ;

Considérant l'ampleur des opérations restant à mener sur l'espace public parisien d'ici les Jeux olympiques et paralympiques de 2024 ;

Considérant les enjeux en termes de propreté mais aussi d'image de notre Capitale aux yeux des Parisiens, des Français et des visiteurs internationaux ;

Delphine Bürkli et l'exécutif municipal du 9^e émettent le vœu que la Maire de Paris :

- modifie sans délai le règlement de voirie parisien, et particulièrement son huitième chapitre, en insérant à l'article 8.5.1 un alinéa ainsi libellé : « Lorsque la longueur cumulée des fouilles réalisées par un concessionnaire sur l'espace public excède 40 % du linéaire de la voie compris entre la première et la dernière fouille, celui-ci doit procéder et prendre à sa charge la reprise intégrale du revêtement sur ledit linéaire » ;***
- dresse un bilan du règlement de voirie de 2015 et crée un groupe de travail en charge de sa révision, en y associant les mairies d'arrondissement.***

VOËU V.09.2023.115 - VOËU À LA MAIRE DE PARIS, PRÉSENTÉ PAR DELPHINE BÜRKLI ET L'EXÉCUTIF MUNICIPAL DU 9^E, RELATIF À LA SÉCURITÉ ET À LA TRANQUILLITÉ DES PARISIENNES ET DES PARISIENS, À L'ATTRACTIVITÉ DE LA POLICE MUNICIPALE PARISIENNE ET À SES MOYENS.

Mme Adeline Guillemain explique que le contexte sécuritaire impose d'avoir une police solide, consistante et efficace. La Police municipale est très volontaire, est présente sur le terrain et fait un travail remarquable. Elle fait cependant face à des difficultés, comme un manque d'attractivité, ainsi que des problèmes de recrutement et de fidélisation des agents.

Mme la Maire précise que les agents de la Ville obtiennent une assermentation mais partent ensuite en banlieue ou en province pour être des policiers municipaux effectifs.

Mme Adeline Guillemain confirme que les policiers municipaux ont la possibilité de rejoindre une autre ville, parfois plus attractive. En plus des questions de gestion et d'expérience, il s'agit aussi de l'armement.

Le vœu a un double objectif. Il s'agit d'abord de redonner de l'attractivité à la Police municipale parisienne en augmentant les primes versées aux agents, notamment une prime régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel, versée en fin d'année, et en équipant l'ensemble des policiers municipaux d'une caméra piéton pour sécuriser leurs interventions et créer un climat de confiance avec les citoyens. Des agents se font parfois vilipender et maltraiter sur le terrain. Ces caméras leur permettraient de se sentir plus respectés et permettraient de les défendre en cas d'attaque. Il s'agit ensuite d'équiper les agents aptes, volontaires et formés, d'un armement non léthal comme un pistolet à impulsion électrique, ou léthal, sous plusieurs conditions :

- créer une formation spécifique au sein de l'École des métiers de la sécurité parisienne, préalable à un armement, identique à celle proposée par le Centre national de la fonction publique territoriale ;
- créer au sein de l'École des métiers de la sécurité parisienne un dispositif d'évaluation des aptitudes au port d'arme pour sécuriser le recrutement et la mission des agents en s'assurant qu'ils possèdent les aptitudes médicales, physiques, psychologiques requises pour occuper la fonction de policier municipal doté d'une arme à impulsion électrique, de catégorie B, ou léthal, de catégorie A.

Cela permettrait d'identifier les agents volontaires et aptes qui pourraient candidater à cette nouvelle formation. Cela ne serait pas obligatoire et ne permettrait pas de sélectionner les policiers municipaux, mais cela leur permettrait d'avoir un niveau de compétence en vigueur dans de nombreuses villes en France et qui a fait ses preuves jusque-là, surtout dans le contexte actuel où les policiers sont l'une des principales cibles d'attaques.

Mme la Maire indique qu'il est difficile de distinguer le bleu de la Police municipale et le bleu de la Police nationale. Elle considère que ce vœu est la synthèse de tous les échanges avec les agents de la Police municipale, les syndicats et la direction, pour faire mieux et pour pouvoir garder les policiers municipaux. Elle confirme qu'ils ne sont pas très nombreux dans le 9^e arrondissement mais qu'ils font preuve de beaucoup de détermination. Elle salue leur travail et leur engagement.

Mme Camille Vizioz-Brami salue les équipes sur le terrain, dont les membres sont encore trop peu nombreux dans l'arrondissement et à Paris en général. Il s'agit d'une police jeune qui doit être renforcée et accompagnée. Elle rappelle que la condition exigée lors de la création de cette police par la Maire de Paris était qu'elle ne soit pas armée. Elle ajoute qu'il s'agissait de créer une police de proximité non armée et estime qu'il est nécessaire de garder ce point à l'esprit. Il ne s'agit pas de la Police nationale. Ils sont en outre identifiés, avec la mention claire de « Police municipale » sur leur uniforme. Mme Camille Vizioz-Brami rappelle que cette police de proximité avait été remerciée lors des années Sarkozy.

Mme Camille Vizioz-Brami annonce qu'ils ne voteront pas pour ce vœu, compte tenu de la demande d'armer les policiers municipaux.

Mme la Maire précise que la Maire de Paris n'a pas la majorité au Conseil de Paris pour faire passer cette disposition. Un retour au droit commun a été réalisé avec beaucoup d'années de retard, puisque toutes les grandes villes disposent d'une police municipale. La Police municipale a été obtenue grâce à une loi à l'initiative du groupe Renaissance et du député M. Sylvain Maillard, qui a beaucoup œuvré pour que le changement de statut soit obtenu par la Ville de Paris pour mettre en place cette police municipale, ce qui a ensuite permis aux élus de Paris de la mettre en place.

M. Pierre Maurin indique que ce vœu est intéressant dans la mesure où il contient des préoccupations en matière de sécurité, dans un contexte fortement dégradé, et des préoccupations sur le plan des ressources humaines, qui sont fondamentales pour attirer des policiers municipaux en leur offrant une rémunération décente et un logement. Il appelle donc à leur proposer davantage de logements sociaux et à les rendre prioritaires, comme les personnels de santé et de l'Éducation nationale. En matière de sécurité, ce vœu converge avec les propositions du groupe Changer Paris. En tant que centriste, M. Pierre Maurin salue la proposition d'une formation et d'un armement non létal, ce qui lui semble logique.

Mme Adeline Guillemain répond que le policier municipal est pour l'instant non armé mais qu'il est possible de faire évoluer ce statut. Il s'agit aussi de permettre aux agents de monter en compétence et de se former en étant armé, comme c'est le cas dans de nombreuses villes de France.

Mme la Maire rappelle qu'à Lyon, M. Gérard Collomb n'avait pas la majorité à l'époque où la Police municipale a été mise en place, mais que dans les vingt-quatre heures qui ont suivi un événement dramatique, il a donné un armement aux policiers. Elle précise qu'il ne semble pas que cette disposition ait été revue depuis l'alternance de M. Grégory Doucet et de M. Bruno Bernard. Cela prouve que tout le monde évolue, qu'il faut faire preuve à un moment donné de courage politique et qu'il s'agit de trouver les moyens d'assurer aux policiers municipaux une parfaite sécurité.

Mme la Maire met la délibération aux voix.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-12 ;

Vu l'article 19 du règlement intérieur du Conseil du 9^e arrondissement ;

Vu le vœu présenté par Mme Adeline Guillemain, Adjointe à la Maire du 9^e arrondissement ;

Est adopté par 11 voix pour et 2 abstentions (M. Arnaud Ngatcha et Mme Camille Vizioz-Brami) le vœu suivant :

Considérant que la sécurité et la tranquillité publiques sont des attentes très fortes et légitimes des Parisiennes et des Parisiens ;

Considérant que, depuis plusieurs années, la situation s'est dégradée à Paris et que le sentiment d'insécurité s'est renforcé ;

Considérant les menaces qui pèsent sur la sécurité des Parisiennes et des Parisiens, notamment les risques d'attentat terroriste ;

Considérant la nécessité d'accélérer et d'amplifier le développement du continuum de sécurité qui appellent tous les acteurs, notamment la Police nationale et la Police municipale, à travailler ensemble et à renforcer chaque maillon de la chaîne de sécurité ;

Considérant la complémentarité entre les missions de la Police nationale et celles de la Police municipale et l'importance à continuer d'œuvrer dans un partenariat en bonne intelligence avec la préfecture de Police ;

Considérant l'absence d'augmentation significative du budget en matière de sécurité, les difficultés de recrutement et de fidélisation des agents en raison du manque d'attractivité des postes et l'ambition revue à la baisse en matière d'effectif de la police municipale parisienne ;

Considérant que les policiers municipaux, comme nationaux, sont devenus une cible et qu'ils doivent pouvoir protéger les citoyens et se protéger face à de nombreux risques et, qu'à ce titre, il est légitime de former et de doter les policiers municipaux déclarés aptes, d'un armement plus adapté tel qu'un pistolet à impulsion électrique (taser) de catégorie B6 ou létale de catégorie B1 (pistolet 9 mm), selon les missions qu'ils accomplissent ;

Considérant la nécessité de garantir à toutes les Parisiennes et les Parisiens un même droit à la sécurité, quel que soit leur lieu d'habitation ;

Delphine Bürkli et l'exécutif municipal du 9^e émettent le vœu que la Maire de Paris :

- **redonne de l'attractivité à la police municipale parisienne :**
 - **en augmentant les primes versées aux agents de la Police municipale, notamment la prime RISFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) en fin d'année ;**

- **en équipant l'ensemble des policiers municipaux parisiens de caméras-piétons afin de les sécuriser dans leurs interventions et de créer un climat de confiance avec les citoyens ;**
- **équipe les agents, aptes, volontaires et formés, d'un armement non létal, type pistolet à impulsion électrique, ou létal :**
 - **en créant, au sein de l'École des métiers de la sécurité parisienne, une formation complémentaire préalable à l'armement, identique à celle proposée par le Centre national de la fonction publique territoriale ;**
 - **en créant, au sein de l'École des métiers de la sécurité parisienne, un dispositif d'évaluation des aptitudes au port d'armes, afin de sécuriser le recrutement et la mission des agents en s'assurant qu'ils possèdent les aptitudes médicales, physiques, psychologiques, psychotechniques et cognitives requises pour occuper la fonction de policier municipal doté d'une arme à impulsion électrique (catégorie B6) ou létale (catégorie B1) ;**
 - **en identifiant les agents volontaires et aptes à candidater à cette nouvelle formation.**

VŒU V.09.2023.116 - VŒU DÉPOSÉ PAR CAMILLE VIZIOZ-BRAMI ET ARNAUD NGATCHA, ÉLUS DU GROUPE PARIS EN COMMUN, RELATIF À LA LUTTE CONTRE LE HARCÈLEMENT SCOLAIRE.

Mme Camille Vizioz-Brami revient sur le phénomène du harcèlement scolaire, non abordé en début d'année, qui les obsède et les attriste à chaque rentrée scolaire, et pour lequel la Mairie du 9^e arrondissement est très engagée. Elle note que le 9 novembre est la journée dédiée à la lutte contre le harcèlement scolaire. Elle demande s'il est envisageable de rendre plus visible le numéro d'urgence 3018 qui mériterait d'être mis davantage en lumière, notamment dans les établissements scolaires et sportifs de l'arrondissement sous forme d'affichettes, dans le Journal du 9^e arrondissement, comme elle avait demandé de le faire lors du dernier Conseil pour ce qui est des violences sexistes et sexuelles envers les femmes, et de mentionner ce numéro dans les cahiers de correspondance pour la rentrée prochaine, ou avant si possible. À la suite du vœu de l'exécutif qui a été voté au dernier Conseil de Paris, elle demande s'il est envisageable d'organiser une conférence publique sur le harcèlement et le cyberharcèlement. Mme Camille Vizioz-Brami souligne les ateliers organisés par la Mairie du 9^e arrondissement avec les écoles dans la salle Rossini.

Mme la Maire la remercie pour l'intérêt qu'elle porte à ce sujet. Elle s'étonne d'entendre que ce sujet n'a pas été abordé depuis la rentrée, en rappelant que ce point a été abordé longuement dans la communication sur la rentrée scolaire, et en soulignant que la question du harcèlement n'a pour elle jamais été une fatalité.

Mme Camille Vizioz-Brami rappelle qu'elle a précisé que la Mairie était très engagée.

Mme la Maire répond qu'elle reprend son argumentation au-delà de la rédaction du vœu. Elle rappelle que ce sujet est abordé régulièrement en conseil d'arrondissement, pas seulement le 9 novembre, puisqu'il s'agit d'une problématique quotidienne. Depuis 2014, des initiatives très fortes ont été mises en place auprès des maternelles, des écoles, des collèges et des lycées, avec les parents d'élèves.

Mme la Maire s'étonne d'entendre Mme Camille Vizioz-Brami demander de mentionner cela dans le Journal, alors que l'éditorial du dernier numéro d'octobre a été consacré au harcèlement. Elle l'invite donc à lire *Paris Neuf*, où elle a rappelé l'engagement de la Mairie sur ce sujet et a salué les prises de position fortes du ministre de l'Éducation nationale qui a fait de cela une priorité au travers d'un discours de fermeté et d'un réel volontarisme.

Mme la Maire ajoute que ce sujet concerne tout le monde, les élus locaux, les parents d'élèves, les enseignants, les animateurs, les gardiens d'écoles et tous les élèves, c'est-à-dire toutes les personnes qui peuvent détecter les signaux faibles qui préfigurent au harcèlement. C'est cette politique qu'elle essaie de mettre en place depuis 2014 par les ateliers et forums de sensibilisation rappelés dans le vœu, auxquels assistent et participent chaque année pendant une semaine les élèves de CM1, les réactions étant très encourageantes. Elle rappelle que lorsqu'ils ont commencé à travailler sur le sujet en 2014, il n'était pas facile à aborder dans les écoles et il existait une réticence de la communauté éducative. Grâce aux animateurs et personnels périscolaires, un travail a pu être mené les mercredis après-midi et la parole s'est peu à peu libérée, l'année 2023 ayant été assez spectaculaire. Mme la Maire souligne ainsi la communication faite lors des rentrées scolaires et rappelle l'éditorial de *Paris Neuf*. Elle ajoute que le numéro d'urgence figure dans tous les cahiers de liaison, est affiché dans les établissements scolaires et communiqué sur le site internet de la Mairie du 9^e arrondissement. Des conférences grand public ont été organisées à ce sujet, un travail avant les vacances d'automne a été mené avec l'auteur du documentaire « Dopamine - Comment les applis piègent notre cerveau » sur la question du harcèlement et du cyberharcèlement, avec une séance dédiée aux enfants et une autre aux adultes le soir. Mme la Maire évoque le permis internet pour tous les CM2, dans le cadre d'un partenariat avec Axa, le 12^e arrondissement ayant aussi pris une initiative en ce sens. Elle remercie pour cela le préfet de Police M. Laurent Nuñez de leur donner les moyens de sensibiliser les enfants à la bonne utilisation des réseaux sociaux.

Mme la Maire note l'intérêt de Mme Camille Vizioz-Brami pour ce sujet complexe qui intéresse les élus et Mme la Maire au premier chef, mais fait part de sa surprise face à ses demandes qui sont toutes satisfaites. Elle lui demande par conséquent de retirer son vœu, sans quoi il ne sera pas possible de le voter favorablement.

Mme Camille Vizioz-Brami la remercie et salue leur engagement unanime sur ce sujet. Elle insiste cependant sur l'absence du numéro 3018 sur le site de la Mairie d'arrondissement. Elle pense aussi utile de le mentionner dans le Journal de façon pérenne, même si l'éditorial du numéro de la rentrée y était consacré, car il est nécessaire de marteler cette information.

Mme la Maire répond que ce numéro figure sur le site de la Mairie mais envisage de l'agrandir et de changer la police de caractère.

Mme Camille Vizioz-Brami salue ce point et maintient son vœu puisqu'elle souhaite que ce numéro soit publié dans le Journal du 9^e arrondissement.

Mme la Maire explique que ce vœu étant satisfait, l'exécutif ne peut pas le voter, puis met le vœu aux voix.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-12 ;

Vu l'article 19 du règlement intérieur du Conseil du 9^e arrondissement ;

Vu le vœu présenté par Mme Camille Vizioz-Brami, Conseillère du 9^e arrondissement ;

Est rejeté par 10 voix contre, 2 voix pour (M. Arnaud Ngatcha et Mme Camille Vizioz-Brami) et 1 abstention (M. Pierre Maurin) le vœu suivant :

Considérant qu'en France, un enfant sur dix est victime de harcèlement scolaire, une violence amplifiée par le cyberharcèlement très présent sur les réseaux sociaux ;

Considérant qu'en tant que parents, proches, ou dans le cadre de nos fonctions, nous pouvons tous agir ;

Considérant, que, Mme la Maire, vous avez organisé un temps d'échange en salle Rossini avec les classes des écoles Turgot et Clichy le 21 septembre ;

Considérant que nous avons organisé une rencontre avec la sénatrice Marie Mercier lors d'un « Café des parents » le 4 octobre ;

Considérant que, le 9 novembre prochain, Journée nationale de lutte contre le harcèlement à l'école, 2 heures seront banalisées pour échanger en cours avec l'ensemble des élèves ;

Considérant la proposition de l'exécutif parisien d'organiser, dans toutes les mairies d'arrondissement parisiennes, des conférences dédiées à la sensibilisation, au repérage et à l'accompagnement des enfants victimes de harcèlement et cyberharcèlement, à destination des familles et des professionnels de l'enfance parisiens ;

Sur proposition de Arnaud Ngatcha, Conseiller de Paris, et Camille Vizioz-Brami, Conseillère d'arrondissement, le conseil d'arrondissement émet le vœu :

- **que soit mis davantage en valeur, dans les établissements scolaires et sportifs du 9^e arrondissement, le numéro d'urgence à savoir le 3018 ;**
- **que soit mentionné dans les cahiers de correspondance le numéro d'urgence ;**
- **que soit créé, sur le site de la Mairie du 9^e, un onglet dédié à la lutte contre le harcèlement scolaire avec un encart pérenne dans le Journal du 9^e ;**
- **que la Mairie du 9^e puisse organiser, tel que proposé par Dominique Versini, adjointe à la Maire de Paris chargée des droits de l'enfant et de la protection de l'enfance, une conférence dédiée sur le harcèlement et le cyberharcèlement.**

VOËU V.09.2023.117 - VOËU À LA MAIRE DE PARIS, PRÉSENTÉ PAR DELPHINE BÜRKLI ET L'EXÉCUTIF MUNICIPAL DU 9^E, RELATIF AU RENFORCEMENT DE LA VIDÉO-PROTECTION À PARIS.

Mme Adeline Guillemain indique que l'objectif du vœu est de proposer un nouveau plan de vidéoprotection dans les quartiers de Paris, financé et mis en œuvre courant 2024, en concertation avec la Préfecture et les mairies d'arrondissement. L'adoption du troisième plan de vidéoprotection 2023-2026 ne permet pas à la Ville de Paris de rattraper le retard en termes d'équipement de vidéoprotection. La situation s'est dégradée. La vidéoprotection, qui ne remplace pas les agents de police et gardiens de la paix, est quand même un outil indispensable qui nécessite des opérateurs permettant d'aider les magistrats et les policiers, et de guider les patrouilles. Le 9^e arrondissement dispose de 55 caméras dont 5 depuis 2014, soit très peu. Une liste avait été établie dès 2020 de 12 emplacements supplémentaires considérés comme prioritaires dans l'arrondissement : l'angle des rues des Mathurins et Godot de Mauroy, l'angle des rues Mogador et Joubert, l'angle des rues Chaussée d'Antin et de la Victoire, l'angle des rues Pétreille et Lentonnet, place de Budapest à l'angle de la rue de Londres, l'angle des rues de Budapest et Saint-Lazare, le passage Briare, l'intersection des rues Geoffroy Marie, Richer et de la Boule Rouge, l'angles des rues du Faubourg Montmartre et Cadet, l'angle des rues Sainte-Cécile et du Faubourg Poissonnière, l'angle des rues Vintimille et Ballu, l'angle des rues Catherine de La Rochefoucauld et de la Tour des Dames.

Mme Adeline Guillemain rappelle l'annonce d'autres caméras prioritaires dans le cadre des Jeux olympiques et note l'énorme retard d'installation des caméras. La Mairie considère qu'une remise à plat et qu'un nouveau plan ambitieux sont nécessaires pour accélérer ou redémarrer la vidéoprotection à Paris.

M. Pierre Maurin annonce être favorable à ce vœu et à la vidéoprotection, mais note qu'il faudra trouver le financement dans un contexte budgétaire très difficile pour la Ville de Paris. Il rappelle les propositions de son groupe d'augmenter le nombre de caméras et confirme le retard en la matière.

Mme la Maire constate l'absence d'autres demandes d'intervention et met le vœu aux voix.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-12 ;

Vu l'article 19 du règlement intérieur du Conseil du 9^e arrondissement ;

Vu le vœu présenté par Mme Adeline Guillemain, Adjointe à la Maire du 9^e arrondissement ;

Est adopté par 11 voix pour et 2 abstentions (M. Arnaud Ngatcha et Mme Camille Vizioz-Brami) le vœu suivant :

Considérant que la sécurité et la tranquillité publiques sont des attentes très fortes et légitimes des Parisiennes et des Parisiens ;

Considérant que, depuis plusieurs années, la situation s'est dégradée à Paris et que le sentiment d'insécurité s'est renforcé ;

Considérant les menaces qui pèsent sur la sécurité des Parisiennes et des Parisiens, notamment les risques d'attentat terroriste ;

Considérant que l'adoption du troisième « plan de vidéo-protection 2023-2026 » ne permettra pas à la Ville de Paris de rattraper son retard sur l'équipement en vidéo-protection ;

Considérant la convention relative à l'occupation du domaine public par l'État et aux modalités de participation financière de la Ville de Paris dans le cadre de l'aménagement du plan de vidéo-protection ;

Considérant que la vidéo-protection ne remplacera jamais les gardiens de la paix mais qu'elle est un outil indispensable pour accompagner les forces de l'ordre et les magistrats dans leurs missions quotidiennes en ce qu'elles permettent de guider les patrouilles sur l'espace public pour les diriger vers les zones à sécuriser, de relever des infractions en flagrant délit, et contribue à élucider les délits ;

Considérant que le 9^e compte actuellement 55 caméras PVPP dont seulement 5 installées depuis 2014 ;

Considérant que, dans le cadre du PIM, la Maire du 9^e a dressé dès 2020 la liste des 12 emplacements prioritaires pour l'arrondissement dans le cadre d'un nouveau plan de vidéo-protection, à savoir :

- 1. Angle des rues des Mathurins et Godot de Mauroy*
- 2. Angle des rues de Mogador et de la rue Joubert*
- 3. Angle des rues de la Chaussée d'Antin et de la rue de la Victoire*
- 4. Angle des rues Lentonnet et Pétreille*
- 5. Place de Budapest à l'angle de la rue de Londres*
- 6. Angle des rues de Budapest et Saint-Lazare*
- 7. Passage Briare*
- 8. Intersection des rues Geoffroy Marie, Richer et de la Boule Rouge*
- 9. Angle des rues du Faubourg Montmartre et Cadet*
- 10. Angle des rues Sainte-Cécile et Faubourg Poissonnière*
- 11. Angle des rues Vintimille et Ballu*
- 12. Angle des rues de La Rochefoucauld et de la Tour des Dames*

Delphine Bürkli et l'exécutif municipal du 9^e émettent le vœu que la Maire de Paris :

- propose un nouveau plan ambitieux de vidéo-protection couvrant tous les quartiers de Paris afin qu'il soit financé et mis en œuvre dans le courant de l'année 2024, en concertation avec la préfecture de Police et les mairies d'arrondissement.***

VOËU DÉPOSÉ PAR CAMILLE VIZIOZ-BRAMI ET ARNAUD NGATCHA, ÉLUS DU GROUPE PARIS EN COMMUN, RELATIF AU CENTENAIRE DE LA FLAMME DU SOUVENIR.

Mme Camille Vizioz-Brami propose de faire participer les habitants du 9^e arrondissement, surtout les jeunes, au rallumage de la Flamme du souvenir, cérémonie ouverte à tous et gratuite qui a lieu tous les soirs à Paris à 18h30. À l'occasion du centenaire de la Flamme du souvenir, qui symbolise la mémoire éternelle de la tombe du Soldat inconnu, un certain nombre de dispositifs, d'animations et d'expositions sont mis en place. Il s'agit de proposer aux établissements de se rendre un soir de la semaine durant l'année du centenaire pour promouvoir cette mémoire, indispensable pour les jeunes générations et les autres Parisiens, dont certains ignorent l'existence de cette cérémonie gratuite.

À l'initiative du comité de la Flamme, Mme Camille Vizioz-Brami propose de convier, dans un premier temps, les écoliers du primaire, puis les collégiens et lycéens volontaires sur inscription, et de proposer une inscription sur le site internet très bien fait de la Mairie du 9^e arrondissement pour être en lien avec ce comité et rallumer la Flamme.

M. Alexis Govciyan, en charge de la mémoire, la remercie pour ce vœu. Il précise que le vœu fait référence à un rallumage de la Flamme, alors qu'il s'agit d'un ravivage. Il rappelle que la Flamme a été allumée le 11 novembre 1923 et qu'elle est depuis ravivée tous les jours à 18h30. Cette Flamme éternelle du souvenir est surtout celle du Soldat inconnu, installée pour représenter toute la nation et tous ceux qui sont morts pour la France.

M. Alexis Govciyan informe qu'il n'est pas possible, en tant qu'individu, de s'inscrire sur le site internet du comité de la Flamme pour assister au ravivage de la Flamme. Seules les associations, les écoles, les mairies peuvent s'inscrire pour assister à la cérémonie ou déposer une gerbe. Les habitants souhaitant participer n'ont qu'à se présenter à l'Arc de Triomphe, ils seront accueillis en fonction des places disponibles.

M. Alexis Govciyan souligne l'importance de la Flamme de la nation. Depuis leur arrivée en 2014, les élus de la majorité ont souhaité travailler avec l'Union nationale des combattants (UNC), notamment Mme Jacqueline Lelièvre et son président à l'époque. La Mairie a souhaité un véritable travail intergénérationnel entre les anciens combattants et les jeunes du 9^e arrondissement, notamment les écoliers, collégiens et lycéens. La Flamme a été ravivée le 18 septembre 2014, le 22 octobre 2015 et le 14 avril 2016 avec les élèves de Lamartine, le 2 juin 2017 avec les élèves des établissements Jules Ferry et Jacques Decour, le 2 mai 2018 avec le Conseil municipal des enfants qui ont porté leur écharpe à cette occasion, la Mairie souhaitant qu'un travail sur la mémoire et le respect des anciens, notamment morts pour la France, soit mené au sein de ce conseil des enfants, le 16 avril 2019, le 26 février 2020, ainsi que le 18 avril 2023. M. Alexis Govciyan affirme que les enfants sont accompagnés tous les ans par la Mairie afin d'assister à la cérémonie avec l'UNC. Il annonce que la prochaine date est fixée au 18 avril 2024. Cela permet un travail d'explication par le général de corps d'armée concerné et une discussion entre les élèves, les anciens combattants et les membres du comité de la Flamme. La Mairie souhaite privilégier ces moments importants.

M. Alexis Govciyan remercie Mme Camille Vizioz-Brami de s'associer à ce travail.

M. Alexis Govciyan ajoute que, compte tenu de l'importance de l'Arc de Triomphe, Mme la Maire a ravivé elle-même la Flamme le 25 août 2016, pour l'anniversaire de la Libération de Paris. Les cérémonies se déroulent en la présence d'élus de l'exécutif.

M. Alexis Govciyan informe que la Mairie travaille avec le Mont-Valérien et les hauts lieux de la mémoire nationale en Île-de-France, tels que le mémorial des martyrs de la Déportation et le mémorial de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie. Ces travaux se font aussi avec les élèves, et un projet est en cours avec Edgar Quinet et le Mont-Valérien pour mener un travail de transmission de la mémoire des étrangers morts pour la France.

M. Alexis Govciyan confirme qu'un certain nombre d'actions sont prises et vont au-delà du vœu. Il demande par conséquent à ce qu'il soit retiré, sans quoi il appellerait à le voter défavorablement.

Mme Camille Vizioz-Brami le remercie pour cet éclairage. Elle note l'événement annuel consistant à inviter les élèves à raviver la Flamme. Elle souligne que son vœu était plus ambitieux. Elle confie qu'il est compliqué d'organiser cela le jour du centenaire, et propose de profiter de ce centenaire pour relayer au plus grand nombre, au-delà des élèves, la possibilité de raviver cette Flamme.

Mme la Maire précise qu'il s'agit de demander au comité de la Flamme les dates disponibles et qu'il est nécessaire de réserver plusieurs mois en avance, et qu'à partir de là une demande est faite aux écoles.

Mme Camille Vizioz-Brami informe que, suite à sa visite du 25 août 2023, elle a trouvé cela extraordinaire. Elle indique qu'elle retire son vœu tout en souhaitant davantage d'ambition en termes de communication, notamment dans le cadre du centenaire.

M. Alexis Govciyan répond qu'une communication a été faite dès le 18 avril auprès des élèves. Il ajoute qu'une visite est prévue le 11 décembre en lien avec la Société des membres de la Légion d'honneur. Il invite Mme Camille Vizioz-Brami à participer au travail mené auprès des enfants qui découvrent la Flamme et la patrie.

Mme Camille Vizioz-Brami confirme qu'il s'agit surtout de faire ce travail auprès des jeunes générations.

Le vœu est retiré de l'ordre du jour.

VŒU V.09.2023.118 - VŒU À LA MAIRE DE PARIS, PRÉSENTÉ PAR DELPHINE BÜRKLI ET L'EXÉCUTIF MUNICIPAL DU 9^E, RELATIF À L'APPLICATION DU RÈGLEMENT DES TERRASSES ET ÉTALAGES PARISIENS (RET) EN MATIÈRE DE TERRASSES ESTIVALES.

Mme la Maire rappelle qu'un premier bilan a été effectué avec les associations, la Direction de l'urbanisme et la Direction de la police municipale et de la prévention (DPMP).

Le règlement est respecté par une grande majorité des restaurateurs mais moins par d'autres, la Mairie ne disposant pas de moyens juridiques pour appliquer suffisamment bien ce règlement.

M. Jean-Baptiste Gardes indique que le règlement des terrasses et étalages parisiens (RET) a animé les débats de précédents conseils d'arrondissement. Il informe que le 9^e est le deuxième arrondissement parisien ayant enregistré le plus de demandes de terrasses depuis la mise en place du dispositif à la suite de la crise sanitaire (1 303 depuis 2021). Il rappelle la mise en place de chartes locales pour certaines rues de l'arrondissement où l'installation de terrasses estivales est strictement interdite. Il ajoute qu'un vœu a été présenté par l'exécutif du 9^e arrondissement le 22 mai 2023 relatif aux conditions d'abrogation et de retrait des terrasses estivales contrevenant au RET. Il évoque les signalements constants d'habitants dans certaines rues durant la période estivale, entre avril et octobre, où les terrasses estivales sont autorisées. La majorité des commerçants respectent à la lettre le RET et exploitent leur terrasse comme leur établissement, dans le souci de leur environnement, y compris sur le plan de la collecte des ordures. Les commerçants savent que, pour qu'un établissement fonctionne et rayonne, il est nécessaire de respecter la clientèle mais aussi les riverains et l'environnement. Si la majorité des terrasses est bien exploitée, la Mairie a désormais identifié dans l'arrondissement les établissements ne respectant pas du tout le RET ou l'esprit dans lequel les terrasses doivent être exploitées. Cela passe par des nuisances, une prolongation de l'ouverture après 22h, limite autorisée supérieure à celle fixée pour les terrasses pérennes.

M. Jean-Baptiste Gardes rappelle le démantèlement d'une terrasse, après une longue procédure, qui n'est intervenu malheureusement qu'en fin de saison estivale. Il explique que la Mairie n'a pas un levier juridique et un pouvoir de police suffisants pour intervenir aussi vite que les situations l'exigent. Concernant la Police municipale, il rappelle l'engagement compliqué et l'action pénible des agents dans l'arrondissement, leur effectif étant insuffisant face aux plus de 1 300 demandes étudiées pour contrôler les installations. Il existe une bonne volonté de la Police municipale qui n'a cependant pas les moyens d'agir en conséquence. Cela explique que de nombreux établissements récalcitrants sont gagnants, en jouant sur ce déséquilibre, ce que déplore la Mairie.

M. Jean-Baptiste Gardes évoque le bruit et la création du Comité de lutte contre le bruit. Il s'agit d'une préoccupation majeure des Français et particulièrement des Parisiens, dont 79 % se disaient être personnellement gênés par les nuisances sonores selon un sondage de l'IFOP réalisé en 2022, les terrasses estivales mal exploitées en faisant partie. Il s'agit d'un sujet de bien vivre ensemble et de santé publique. À ce titre, ce vœu consiste à demander aux services de la Ville de Paris de revoir les procédures de sanction et de retrait des terrasses des établissements contrevenant au RET, intégrer au RET des mesures simplifiées de retrait des terrasses présentant des nuisances ou des dangers pour les usagers de l'espace public, proposer un plan coordonné de contrôle du RET en associant les différents services de la Ville concernés (DU, DAE, DPMP), présenter à chaque mairie d'arrondissement un plan de renfort d'effectifs de policiers municipaux disponibles entre 19h et minuit pour faire face à ce fléau, présenter un bilan du déploiement des capteurs sonores de type Méduse à Paris et poursuivre leur déploiement dans chaque quartier en lien avec les maires d'arrondissement pour compléter ce dispositif de veille, dans le but de préserver la santé et le bien vivre des habitants du 9^e arrondissement.

Mme la Maire le remercie pour cette explication très claire.

M. Pierre Maurin indique comprendre leur intérêt et leur préoccupation sur ce sujet, mais informe qu'il n'existe pas à sa connaissance de bilan global à Paris de ce dispositif. Il annonce qu'il s'abstiendra lors du vote de ce vœu qui va dans le bon sens, compte tenu de la nécessité de procéder à un bilan par arrondissement avant la mise en place d'un nouveau dispositif qui pourra prendre en compte un certain nombre des recommandations citées dans le vœu.

Mme la Maire répond que la Mairie du 9^e arrondissement effectue un bilan annuel qui est connu, et souligne la mobilisation croissante des riverains, constatée sur les réseaux sociaux et les réactions de personnes excédées par le bruit. Il existe ainsi une vision assez précise de la situation dans l'arrondissement. Avec le 11^e arrondissement et Paris Centre, le 9^e arrondissement compte le plus d'activités de restauration, de terrasses et de risque d'occupation intempestive du domaine public. Mme la Maire explique que cela ne relève pas du clivage droite-gauche, citant M. François Vauglin, Maire du 11^e arrondissement, et M. Ariel Weil qui s'est exprimé quinze jours auparavant. Un renforcement est attendu sur ce sujet. Si une grande majorité de restaurateurs respecte leur environnement, les contrevenants leur portent préjudice. Le principe d'équité n'est ainsi plus assuré, compte tenu du caractère peu dissuasif des PV et de la poursuite du non-respect du règlement par certains. Des dizaines de passages de policiers sont parfois nécessaires avant d'arriver au type d'opérations coordonnées comme le 2 novembre.

Mme la Maire confie qu'il n'est pas normal que les services de la Ville, la DU et la DPMP n'aient pas les moyens d'appliquer une réglementation claire. Elle constate que ce règlement, appliqué depuis deux ans, après un régime de tolérance, présente des failles. La DU et la DPMP expliquent que certains établissements peuvent échapper au règlement en ayant recours aux meilleurs avocats. Les habitants ne peuvent pas comprendre une telle situation. Les restaurateurs faisant bien leur travail sont pénalisés, ce qui impose de travailler au cas par cas. La situation est compliquée et, sur la base des discussions menées avec l'administration, il est nécessaire d'avoir les moyens de mieux réguler l'espace public. Mme la Maire explique que ce vœu transcende les partis politiques, en indiquant qu'au Conseil de Paris, les alliés verts de Mme Anne Hidalgo ont déposé le même type de vœu, ce qui montre qu'ils ont aussi compris qu'il s'agit d'une préoccupation des Parisiens.

Mme la Maire constate l'absence d'autres demandes d'intervention et met le vœu aux voix.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-12 ;

Vu l'article 19 du règlement intérieur du Conseil du 9^e arrondissement ;

Vu le vœu présenté par M. Jean-Baptiste Gardes, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement ;

Est adopté par 10 voix pour et 3 abstentions (M. Arnaud Ngatcha, Mme Camille Vizioz-Brami et M. Pierre Maurin) le vœu suivant :

Considérant la fin du dispositif saisonnier encadrant les terrasses estivales le 31 octobre 2023 ;

Considérant le 9^e arrondissement comme deuxième arrondissement parisien ayant enregistré le plus de demandes de terrasses estivales depuis 2021, avec 1 303 demandes ;

Considérant les chartes locales édictées dans le 9^e arrondissement et intégrées au RET ;

Considérant le vœu à la Maire de Paris, présenté par Delphine Bürkli et l'exécutif municipal du 9^e, le lundi 22 mai 2023, relatif aux conditions d'abrogation et de retrait des terrasses estivales contrevenants au règlement des étalages parisiens ;

Considérant l'attention portée par la Mairie du 9^e à ce que la qualité de vie des riverains et la nécessaire activité économique et commerciale soient parfaitement conciliées ;

Considérant la large majorité de commerçants respectueux du cadre de vie de leur quartier et gérant de façon responsable leur établissement conformément au droit applicable ;

Considérant la possibilité nouvellement offerte par le RET aux commerçants de demander des terrasses estivales sur places de livraison et des terrasses permanentes sur places de stationnement ;

Considérant la minorité d'établissements en infraction au règlement des étalages et terrasses, et exploitant toujours des terrasses estivales ou permanentes malgré des verbalisations à répétitions de la police municipale ;

Considérant les nombreux contentieux et recours juridiques utilisés parfois abusivement par les conseils de certains établissements contrevenants ;

Considérant les difficultés de la police municipale, en sous-effectif chronique, et de la Direction de l'urbanisme, à faire appliquer et respecter le règlement des étalages et terrasses parisien, particulièrement en soirée où les effectifs sont d'autant plus réduits ;

Considérant le caractère inopérant des procédures de verbalisation ou de retrait des autorisations de terrasses ;

Considérant la lassitude des équipes de la police municipale ne disposant pas de moyens suffisants pour exercer leur autorité et faire respecter l'ordre sur l'espace public ;

Considérant l'explosion des plaintes de riverains pour nuisances sonores et dégradation de l'espace public ;

Considérant le bruit comme préoccupation majeure des Français et particulièrement des Parisiennes et des Parisiens dans leur vie quotidienne ;

Considérant l'enquête réalisée en 2022 par l'IFOP pour l'association JNA (Journée nationale de l'audition) qui souligne que 65 % des Français déclarent être personnellement gênés par les nuisances sonores (79 % en agglomération parisienne) ;

Considérant le plan parisien de prévention du bruit dans l'environnement 2015-2020 (PPBE) et le plan d'amélioration de l'environnement sonore 2021-2026 (PAES) ;

Considérant la création par la Mairie du 9^e d'un Comité local de lutte contre le bruit (CLLB9) ;

Delphine Bürkli et l'exécutif municipal du 9^e, émettent le vœu que la Maire de Paris :

- **demande aux services de la Ville de Paris de revoir les procédures de sanction et de retrait de terrasse des établissements contrevenants au RET ;**
- **intègre au RET des mesures simplifiées de retrait de terrasses présentant des nuisances ou des dangers pour les usagers de l'espace public ;**
- **propose un plan coordonné de contrôle du RET associant les différents services de la Ville de Paris concernés : Urbanisme, DAE, DPMP ;**
- **présente à chaque mairie d'arrondissement un plan de renfort d'effectifs de policiers municipaux disponibles entre 19h et minuit ;**
- **présente un bilan du déploiement des capteurs sonores de type « méduses » à Paris et poursuive leur déploiement dans chaque quartier, en lien avec les maires d'arrondissements.**

Mme la Maire ajoute que ce vœu sera défendu auprès du nouvel adjoint à la Maire, M. Nicolas Bonnet, et espère qu'il y sera sensible, rappelant qu'il l'a été lorsqu'il était président du Groupe communiste.

VŒU AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 9E, PRÉSENTÉ PAR FRÉDÉRIQUE DUTREUIL POUR LES ÉCOLOGISTES, RELATIF À LA MODIFICATION DU RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ ET À LA FIN DE LA PUBLICITÉ DANS L'ESPACE PUBLIC.

En l'absence de Mme Frédérique Dutreuil, le vœu est retiré de l'ordre du jour.

VŒU V.09.2023.119 - VŒU À LA MAIRE DE PARIS, PRÉSENTÉ PAR DELPHINE BÜRKLİ ET L'EXÉCUTIF MUNICIPAL DU 9^E, RELATIF À LA DÉFAILLANCE DE L'OPÉRATEUR SMOVENGO OBSERVÉE DANS LE CADRE DU CONTRAT QUI LE LIE AU SYNDICAT AUTOLIB'VÉLIB' MÉTROPOLE (SAVM) POUR LE MARCHÉ DE VÉLOS EN LIBRE-SERVICE VÉLIB'.

M. Jean-Pierre Plagnard explique que la mobilité à Paris a beaucoup évolué ces dernières années. Il est devenu quasiment impossible de circuler à Paris en voiture. De nombreuses personnes arrêtent d'utiliser des moyens de transport polluants.

De nombreuses personnes utilisent leur propre vélo, mais de trop nombreux vols sont déplorés. Il est par conséquent nécessaire de disposer à Paris d'un système fiable et performant de vélos en libre-service.

M. Jean-Pierre Plagnard rappelle que le dispositif a été lancé en 2007 et qu'un changement d'opérateur a eu lieu en 2017. Dans une ville comme Paris, il est possible d'être audacieux mais en évitant d'être aventureux. Or, cette limite a été franchie avec le choix de Smovengo, société qui n'avait jamais fait ses preuves, face à un groupement composé de JCDecaux, la RATP et la SNCF. Pour les personnes ayant l'habitude des concessions publiques, prendre un tel opérateur, c'est être certain d'aller à l'échec. M. Jean-Pierre Plagnard indique que, si une société qui se nommerait Plagnard SA proposait aujourd'hui de gérer les eaux de Paris, cela ne garantirait pas un grand succès, le travail qu'elle fournirait n'étant pas suffisant. Smovengo a obtenu le contrat pour gérer le marché des vélos en libre-service, mais est allée de catastrophe en catastrophe.

M. Jean-Pierre Plagnard explique que le vœu présente les problèmes que cela a posés : la lenteur au début, en raison du démontage des équipements existants et du remplacement du courant faible par du courant fort, qui était enfoui plus profondément, les coûts très élevés, et la non disponibilité du matériel roulant. Entre 2017 et 2018, l'utilisation de ce service n'était pas facile. M. Jean-Pierre Plagnard précise que le contrat dure quinze ans et que les soixante communes de la Métropole du Grand Paris sont concernées. Il évoque les audits qui ont été faits en 2019, l'un indiquant que le portage du projet au plus haut niveau de l'administration, du fait de la pluralité des intervenants et de l'enjeu politique du projet, aurait été indispensable pour une coordination optimisée et un pilotage efficace. L'IGVP avait expliqué que Smovengo avait théorisé une offre sans être en mesure de garantir sa réalisation dans les délais impartis. La Chambre régionale des comptes d'Île-de-France a souligné en 2020 que cette crise majeure de Vélib' n'avait pas été anticipée. M. Jean-Pierre Plagnard résume en indiquant que tout le monde s'est relayé pour expliquer quelque chose d'évident, à savoir que Smovengo était incapable de gérer ce service qui est absolument nécessaire dans une ville comme Paris.

M. Jean-Pierre Plagnard évoque les équilibres économiques et souligne que la société Smovengo est dans un état pitoyable. Il explique que, pour forcer un concessionnaire à respecter ses engagements, des pénalités sont imposées. Or, mettre des pénalités à un concessionnaire en quasi-faillite n'aboutit à rien. Une série de pénalités a été attribuée à Smovengo, la dernière étant de 2,1 millions d'euros en 2022, mais cela a affaibli davantage cette société, la rendant encore plus incapable de répondre à ses engagements.

M. Jean-Pierre Plagnard indique que les installations sont dans un état pitoyable, que les bornes marchent mal, les vélos risquant de ne pas être reconnus, ce qui impliquerait de payer une pénalité qu'il sera difficile de récupérer par la suite. Les vélos sont souvent dangereux, avec des roues voilées, des selles non attachées ou des freins défectueux. Il existe aussi un problème d'équilibrage des stations, or les mêmes stations sont souvent pleines ou vides à certaines heures de la journée.

M. Jean-Pierre Plagnard propose aux élus d'essayer de se souvenir quand ils ont vu une camionnette plate remplie de vélos pour assurer l'équilibrage, estimant que ceux qui s'en souviennent ont une mémoire exceptionnelle. La situation est ainsi épouvantable, alors que ce service est indispensable.

M. Jean-Pierre Plagnard explique que le vœu consiste à demander de dénoncer le contrat sans tarder et d'établir un nouveau contrat pour qu'un vrai opérateur se saisisse du problème et réponde enfin correctement aux besoins des habitants de Paris.

Mme la Maire le remercie d'aborder ce sujet qui concerne de nombreux Parisiens.

M. Pierre Maurin estime que M. Jean-Pierre Plagnard a exagéré la situation. Il reconnaît l'importance du déficit de 113 millions d'euros, les défaillances et les problèmes de maintenance, mais en tant qu'utilisateur du Vélib', il trouve que la situation n'est pas complètement catastrophique. Il indique qu'il est possible de se diriger vers un nouvel appel d'offres, y compris dans le contexte d'évolution du vélo depuis quelques années et de concurrence, sans pour autant condamner tout de suite Smovengo.

Mme la Maire répond que, pour lancer un nouvel appel d'offres, il est nécessaire de dénoncer l'ancien, et ajoute que selon les informations qui leur sont communiquées cette société serait en quasi-faillite. Elle recommande par conséquent de ne pas attendre d'être au pied du mur pour pérenniser et améliorer ce service public. Elle ajoute que ce sujet sera relayé au Conseil de Paris.

Mme la Maire met le vœu aux voix.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-12 ;

Vu l'article 19 du règlement intérieur du Conseil du 9^e arrondissement ;

Vu le vœu présenté par M. Jean-Pierre Plagnard, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement ;

Est adopté par 11 voix pour et 2 abstentions (M. Arnaud Ngatcha et Mme Camille Vizioz-Brami) le vœu suivant :

Considérant la nécessité de proposer aux usagers métropolitains un service de vélos en libre-service de très haut niveau de qualité et répondant à leurs besoins de mobilité ;

Considérant l'appel d'offre lancé en 2017 par le Syndicat Autolib' et Vélib' Métropole relatif au marché de vélos en libre-service sur un territoire qui regroupe la Ville de Paris, la Métropole du Grand Paris et 60 communes limitrophes ;

Considérant l'attribution au groupement Smovengo du nouveau marché de vélos en libre-service dit Vélib', ayant débuté au 1^{er} janvier 2018 pour une durée de 15 ans ;

Considérant les importants retards dans le déploiement de ce service qui ont conduit la Maire de Paris à saisir, par lettre du 25 mai 2018, l'Inspection générale de la Ville de Paris (IGVP) d'une demande d'audit de ce marché public afin de déterminer les raisons des dysfonctionnements constatés ;

Considérant les conclusions de cet audit, rendues en 2019 et qui indiquent qu'un portage du projet au plus haut niveau de l'administration, du fait de la pluralité des intervenants ou de l'enjeu politique du projet, aurait été indispensable pour une coordination optimisée et un pilotage efficace ;

Considérant le reproche fait par l'IGVP à Smovengo d'avoir théorisé une offre sans être en mesure de garantir sa réalisation dans les délais impartis ;

Considérant l'audit de la Chambre régionale des comptes d'Île-de-France (CRC) en 2020 qui souligne que cette crise majeure de Vélib' n'a pas été anticipée ;

Considérant l'audit commandé par le SAVM au printemps 2022 au cabinet indépendant RISE sur le constat d'une qualité de service insuffisante au regard des objectifs de performance fixés par le marché ;

Considérant le déséquilibre économique du marché Vélib', estimé par les auditeurs à 113 M€ à la fin du contrat (2032), imputable en majeure partie aux années 2018-2021 qui présentent un déficit cumulé pour l'entreprise de près de 209 M€ ;

Considérant que ce déficit résulte principalement des difficultés rencontrées par l'entreprise prestataire pour s'organiser et assurer la mise en place des stations et des vélos au cours des premières années du service, cette situation relevant de sa responsabilité ;

Considérant la quantité importante de conflits qui ont opposé depuis lors le syndicat et son opérateur, qui se sont traduits par un grand nombre de pénalités (dont la dernière de 2,1 M€ en 2022) ;

Considérant la constante dégradation de l'offre de service depuis l'attribution du marché ;

Considérant l'absence de vélos disponibles souvent constatée aux heures de pointe (station vide ou ne contenant plus que des vélos défectueux) ;

Considérant à l'inverse l'impossibilité de rendre son vélo pour cause de station saturée ;

Considérant que la fin des trottinettes en libre-service au 1^{er} septembre 2023 et le report de certains de leurs utilisateurs vers le vélo ne sauraient à eux seuls expliquer les problèmes de gestion de Smovengo ;

Considérant par conséquent la défaillance de l'opérateur dans l'équilibrage du taux d'équipement des stations ;

Considérant la vétusté et le manque d'entretien flagrant du matériel présentant des dangers pour les usagers (freins défaillants, roues voilées, guidons tordus...) ;

Considérant le nombre important d'épaves de vélos qui peuvent rester de longs mois en stations ;

Considérant le mécontentement général des usagers du service, accentué par une interface informatique qui leur facture régulièrement des pénalités infondées ;

Considérant que l'application des pénalités prévues au contrat ne pousse pas le concessionnaire à améliorer son service ;

Considérant les enjeux et les défis auxquels devra faire face la Ville de Paris en termes de mobilités à moins d'un an des Jeux olympiques et paralympiques 2024 ;

Considérant une sous-estimation manifeste du risque lié au caractère éminemment singulier de ce projet, souligné par le rapport de l'IGVP dès 2019 ;

Considérant la défaillance générale de l'opérateur à honorer son contrat et à délivrer aux usagers métropolitains un service à la hauteur de leurs attentes ;

Delphine Bürkli et l'exécutif municipal du 9^e émettent le vœu que la Maire de Paris :

- **présente en détail le calendrier de déploiement de 100 nouvelles stations et de 3 000 vélos ainsi qu'annoncé dans la presse ;**
- **dénonce sans délai ce contrat du fait de la défaillance avérée de l'opérateur Smovengo ;**
- **lance un nouvel appel d'offres afin qu'un nouvel opérateur, disposant d'un réel savoir-faire et de garanties financières solides, reprenne le service ;**
- **revoit la procédure des appels d'offres parisiens ainsi que les modalités de sélection des membres composant la commission d'appel d'offres ;**
- **suive les recommandations initiales de l'IGVP, et notamment développe une culture du risque dans les services de la Ville afin d'anticiper les aléas de toute nature susceptibles d'intervenir sur des projets innovants de grande ampleur.**

VŒU V.09.2023.120 - VŒU À LA MAIRE DE PARIS, PRÉSENTÉ PAR DELPHINE BÜRKLI ET L'EXÉCUTIF MUNICIPAL DU 9^E, RELATIF À LA MISE EN PLACE DE ZONES « CYCLISTES PIEDS À TERRE ».

Mme Maud Lelièvre présente ce vœu demandant la mise en place de zones « cyclistes pieds à terre ». Le cadre juridique actuel est favorable, puisqu'en dehors des zones réservées à des usages uniques, il est possible d'avoir des aires piétonnes où les gens circulent à pied et où les accès sont bien signalisés, et des zones de rencontres qui facilitent la cohabitation des différentes mobilités. Comme Paris poursuit le déploiement de pistes cyclables, travail que mène également la Mairie du 9^e arrondissement, les risques de croisement augmentent entre les piétons et les vélos. Il s'agit de travailler à un meilleur partage de l'espace public et de préserver la sécurité des piétons qui ne voient pas forcément arriver des cyclistes, qui peuvent surgir. Mme Maud Lelièvre évoque des conflits d'usage et des accidents parfois graves pour les enfants et les personnes âgées.

L'expérimentation existe dans d'autres villes telles qu'Angers depuis le 15 avril 2022 dans le cadre d'un arrêté municipal et où le bilan à un an est très positif, ou Lille, où un travail de suivi et de signalétique important est mené. Les avantages sont certains : ces zones piétonnes sont apaisées pour les piétons, le risque est réduit pour les personnes à mobilité difficile et en situation de handicap, et le commerce est favorisé.

Mme Maud Lelièvre indique que le vœu propose de demander à la Ville de Paris de mettre en place par arrêté des zones « cyclistes pieds à terre » dans le cadre de l'instauration du Code de la rue, et que des rues puissent être choisies pour lancer l'initiative, à travailler avec les mairies d'arrondissement. Le territoire étant en mutation sur le plan des transports, de la construction des voies et des aménagements, il est nécessaire de réaliser ce projet de façon concertée, en tenant compte des risques.

Mme la Maire la remercie pour cette explication très convaincante.

Mme Camille Vizios-Brami note que le vœu n'est pas spécifique au 9^e arrondissement mais prévoit ces pistes pour l'ensemble de Paris, et estime qu'il est nécessaire d'obtenir l'assentiment des autres maires d'arrondissement, sans quoi elle s'abstiendrait. Le vœu lui semble disproportionné bien qu'il soit légitime de prévoir cela dans l'arrondissement où des sites sont déjà identifiés.

Mme la Maire répond qu'elle ne se substitue pas aux maires des autres arrondissements, le vœu ne citant d'ailleurs pas les artères concernées. La réglementation doit pouvoir être adoptée pour Paris dans son ensemble. Le vœu intervient après de multiples demandes, la Mairie dénonçant régulièrement le fait que les aires piétonnes ne sont pas consacrées aux piétons en priorité. Compte tenu de la multiplicité des usages et des mobilités, et de la pratique du vélo plus importante, ce qui est une bonne chose, des règles sont nécessaires. Sur certaines voies, pour des raisons de sécurité, il convient de mettre en place un dispositif qui dépasse les clivages, Mme la Maire rappelant que M. Christophe Béchu était maire d'Angers et que Mme Martine Aubry est maire de Lille, mais qu'ils arrivent à se retrouver sur ce sujet qui concerne les personnes âgées, les personnes à mobilité réduite ainsi que tous les autres habitants voulant se déplacer en toute sécurité sur les trottoirs et chaussées rendues piétonnes.

Mme la Maire ajoute avoir indiqué à la Ville de Paris le matin même qu'elle est tout à fait insatisfaite du dispositif Paris Respire et qu'elle souhaite qu'il soit respecté. Elle évoque le recours à des prestataires privés, qui coûte beaucoup d'argent à la Ville, ces prestataires n'ayant pas l'autorité nécessaire pour faire respecter la réglementation. Mme la Maire ajoute que ce qui s'est passé rue des Martyrs le week-end précédent ne la satisfait pas, notant qu'un trop grand nombre de voitures emprunte cette rue pourtant piétonne le week-end. Comme les autres maires d'arrondissement, elle souhaite que ce dispositif soit respecté, ce qui impose d'accorder des moyens adaptés. Mme la Maire précise que le vœu s'inscrit dans la lignée de rendre le piéton toujours plus à l'aise sur l'espace public, pour qu'il puisse se mouvoir en toute sécurité.

M. Pierre Maurin propose d'ajouter le fait que ce vœu doit s'insérer dans le cadre d'un plan de mobilité global.

Mme la Maire répond que cette suggestion est faite lors de chaque plan de mobilité global, comme cela a été le cas des amendements concernant le Code de la rue. Elle explique que l'actualité a voulu qu'un certain nombre de grandes villes, telles que Nice, Agen, Lille, expérimentent et prennent des arrêtés, ce qui montre que cela répond aux aspirations des centres urbains. Elle note par ailleurs que cela fonctionne. Mme la Maire se demande donc pourquoi cela ne devrait pas être fait à Paris alors que cela est demandé depuis des années.

M. Pierre Maurin répète sa proposition d'intégrer dans le vœu le fait de mener cela dans le cadre du Code de la rue et d'une réflexion sur un plan de mobilité global.

Mme la Maire considère que cela revient à jouer sur les mots.

M. Pierre Maurin est d'accord mais indique que son groupe est sensible à la tenue d'une réflexion sur un plan de mobilité global.

Mme Maud Lelièvre indique qu'il est de coutume dans les mairies d'arrondissement de faire des propositions et des vœux en direction de la Ville de Paris. Elle évoque le vœu de Mme Frédérique Dutreuil qui concerne aussi l'ensemble de la Ville. Elle estime aussi que la sécurité routière est un sujet globalement partagé, que le rôle des élus est de faire des propositions, qu'ils n'ont pas vocation à ne travailler que pour leur arrondissement, et qu'ils peuvent avoir une vision plus grande à l'échelle de la Ville.

Mme la Maire met le vœu aux voix.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-12 ;

Vu l'article 19 du règlement intérieur du Conseil du 9^e arrondissement ;

Vu le vœu présenté par Mme Maud Lelièvre, Conseillère de Paris ;

Est adopté par 11 voix pour et 2 abstentions (M. Arnaud Ngatcha et Mme Camille Vizioz-Brami) le vœu suivant :

Vu l'article R.110-2 du Code de la route définissant une aire piétonne comme une zone affectée à la circulation des piétons où seuls les véhicules nécessaires à la desserte interne sont autorisés à circuler à l'allure du pas et les piétons sont prioritaires sur ceux-ci ;

Vu l'article R.431-9 du Code de la route qui dispose que les conducteurs peuvent circuler sur les aires piétonnes dans les deux sens, sauf dispositions différentes prises par l'autorité investie du pouvoir de police, à la condition de conserver l'allure du pas et de ne pas occasionner de gêne aux piétons ;

Considérant les nombreux aménagements déployés dans tout Paris pour favoriser la pratique cyclable des Parisiens (pistes sécurisées, accroche vélos, sas vélos...) et notamment dans le 9^e ainsi que l'a rappelé récemment une étude de l'association « Paris en selle » ;

Considérant le Code de la rue parisien en cours d'élaboration et dont l'objectif visé est celui d'un meilleur partage de l'espace public au profit des piétons ;

Considérant certaines rues parisiennes comme la rue des Martyrs ou la rue Cadet, à forte densité commerciale, très fréquentées par les piétons et dans lesquelles la circulation des vélos et des trottinettes engendre des conflits d'usages et met parfois en danger les piétons en particulier les enfants et les personnes âgées ;

Considérant que, dans ces rues, le seul respect - déjà peu contrôlé - du « rouler au pas » actuellement en vigueur ne suffit clairement pas ;

Considérant les résultats de « l'étude d'observations sur le partage de la route » réalisée par OpinionWay pour le compte de la compagnie Mutuelles du Mans Assurances (MMA) et menée, début juillet, à Paris et dans cinq autres grandes métropoles (Lille, Lyon, Montpellier, Nantes et Toulouse) afin de « quantifier » les comportements à risque des différents usagers de la ville, quel que soit leur mode de déplacement ;

Considérant que, selon cette étude, à Paris, les enquêteurs ont ainsi été témoins de pas moins de 335 infractions ou comportements à risque en dix heures d'observations, soit une moyenne de près de 34 faits par heure et que les cyclistes seraient à eux seuls à l'origine de près de la moitié (46 %) de ces « écarts de conduite » observés lors de l'étude ;

Considérant les arrêtés pris par les villes de Lille, Nice ou Agen afin d'instaurer l'obligation aux cyclistes de circuler « pied à terre » dans certaines rues de leurs centres ville et à certaines heures ;

Delphine Bürkli et l'exécutif municipal du 9^e émettent le vœu que la Maire de Paris :

- **mette en place, par arrêté, des zones « cyclistes pieds à terre » dans le cadre de l'instauration du Code de la rue et qu'elle choisisse les rues concernées en concertation avec les mairies d'arrondissement. Seraient en premier lieu concernées les rues piétonnes et les rues à forte densité commerciale concernées par le dispositif « Paris respire ».**

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour de la séance du Conseil du 9^e arrondissement étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

La Maire du 9^e arrondissement



Delphine BÜRKLI

Le Premier adjoint
à la Maire du 9^e arrondissement



Sébastien DULERMO